



Rapport de la sixième Session du Groupe de Travail sur la Collecte des Données et les Statistiques

Seychelles, 26-27 Novembre 2009

SOMMAIRE

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
2. RAPPORT D'AVANCEMENT DU SECRETARIAT SUR LES PROBLEMES LIES AUX DONNEES.....	3
3. PRINCIPAUX PROBLEMES CONCERNANT LES DONNEES, PAR GROUPES D'ESPECES	7
4. INFORMATION SUR DIVERS SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX	8
5. RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA QUALITE DES STATISTIQUES DE LA CTOI.....	11
6. ACTIVITE PRINCIPALE DU PROJET CTOI-OFCE.....	19
7. DIFFUSION DES DONNEES ET DES DOCUMENTS DE LA CTOI.....	19
8. AUTRES QUESTIONS	20
9. ADOPTION DU RAPPORT	21

1. OUVERTURE DE LA REUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Le Secrétaire Général de la CTOI, M. Alejandro Anganuzzi, a ouvert la 6^{ème} réunion du Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques (GTCDS) le 26 novembre 2009 à Mahé, et a souhaité la bienvenue aux participants (Annexe I). Il a été noté que le GTCDS s'était interrompu en 2003 et que pendant cinq ans toutes les questions liées à la collecte de données et aux statistiques avaient été traitées par les autres groupes de travail de la CTOI et le Comité scientifique. En 2009, le Groupe d'évaluation des performances de la CTOI (février 2009) a recommandé de réorganiser des GTCDS, c'est pourquoi le Secrétariat de la CTOI a mis en place un processus de consultation auprès du Président du Comité scientifique de la CTOI et d'autres scientifiques de la CTOI, et il a été convenu de planifier une réunion du GTCDS la semaine précédent le Comité scientifique de la CTOI.
2. Les participants ont noté qu'un nombre significatif de recommandations sur les données et les statistiques sont émises chaque année par les groupes de travail de la CTOI et ont convenu qu'un des rôles du GTCDS devrait consister à intégrer ces informations afin de faciliter le travail du Comité scientifique de la CTOI, en particulier en ce qui concerne la disponibilité et la qualité des informations utilisées pour les évaluations des stocks de la CTOI et des espèces apparentées.
3. Les participants ont convenu que la réunion devrait être présidée par M. Miguel Herrera. L'ordre du jour de la réunion a été adopté comme présenté en Annexe II. Les documents mis à disposition pour les discussions sont listés en Annexe III. Renaud Pianet et Alain Fonteneau ont été désignés rapporteurs.

2. RAPPORT D'AVANCEMENT DU SECRETARIAT SUR LES PROBLEMES LIES AUX DONNEES

4. Le document IOTC-2009-WPDCS-04, qui comprend des sections sur la disponibilité des statistiques de la CTOI pour 2008 et sur l'état général des bases de données de la CTOI, a été présenté par le Secrétariat. Les sections suivantes résument ce rapport d'avancement.

Collecte des données

Disponibilité des statistiques 2008 à la CTOI

5. **Ponctualité des déclarations** : Les statistiques de 15 pays étaient disponibles à la CTOI avant la date limite du 30 juin (cf. 15 en 2008). Des statistiques partielles ont été fournies dans la plupart des cas. Des demandes ont été envoyées à plus de cinquante pays¹ en mars-avril 2009. La quantité de données disponibles avant la date limite était similaire à celle observée en 2008.
6. **Exhaustivité des données statistiques** : Le tableau 1 illustre la disponibilité des statistiques 2008 dans la base de données de la CTOI à la date limite de soumission des données (30 juin) et avant la réunion du GTCDS (novembre 2009). 32% des données de captures étaient disponibles au 30 juin et 77% en novembre. La proportion de statistiques disponibles en 2007 est indiquée pour comparaison. Les niveaux de déclaration furent modérés en 2009, surtout en ce qui concerne les données de capture nominale et de prises et effort.

¹ A noter : des demandes séparées ont été envoyées aux pays de la CE dont les bateaux opèrent dans la zone de la CTOI (France, Italie, Portugal, Espagne et RU)

Tableau 1. Proportion des statistiques NC, CE et SF disponibles au Secrétariat de la CTOI par rapport aux captures totales estimées pour 2008 (au 15 novembre 2009).

Statistiques disponibles en 2008	Prises estimées	NC		CE		SF	
		BD	GT	BD	GT	BD	GT
Espèces CTOI (x1 000 t)	1361	441	1047	416	701	313	440
% disponible en 2008		32	77	31	52	23	32
% disponible en 2007		36	71	24	49	29	50
Thons tropicaux (x1 000 t)	838	355	721	336	595	293	410
Thons tempérés (x1 000 t)	41	27	36	23	32	9	10
Porte-épée (x1 000 t)	58	21	44	18	23	11	12
Thons nérétiques (x1 000 t)	425	38	246	38	52	0	8

Prises estimées : Prises totales estimées

NC (captures nominales) : Quantité de captures disponible

CE (prises et effort) : Quantité de captures pour lesquelles les prises et effort sont disponibles

SF (fréquences de tailles) : Quantité de captures pour lesquelles des données de fréquences de tailles sont disponibles.

Disponibles avant la date limite de soumission des données (**BD** -before deadline-, 30 juin) et au moment de la réunion du Groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques (**GT**)

7. Les tableaux i-v (Annexe IV) listent les flottilles pour lesquelles le Secrétariat a reçu ou estimé les prises en 2008. Les flottilles sont listées en fonction de la taille de leurs prises les plus récentes. L'état des statistiques reçues sur les captures, l'effort, les fréquences de taille et les bateaux est indiqué au moyen de couleurs. La ponctualité des déclarations et les sources de données sont également indiquées. La disponibilité et l'état des statistiques sur les thons tropicaux (i), les thons tempérés (ii), les poissons porte-épée (iii), les thons nérétiques (iv) et les requins, oiseaux marins et tortues marines (v) sont présentés séparément. La disponibilité des statistiques sur les bateaux de pêche en activité pour chaque flottille est également présentée dans un tableau séparé (vi).
8. **Espèces sous mandat de la CTOI (i-v)** : Les données de capture nominale et de prises et effort sont généralement disponibles avant la date limite pour les principales flottilles de senneurs et de palangriers industriels, et sont déclarées en tant que statistiques finales ou provisoires, respectivement. Toutefois, l'exhaustivité des statistiques est compromise par le manque d'informations sur certaines flottilles importantes, notamment l'Inde (senne et palangre), l'Indonésie (senne et pêche artisanale), le Yémen (pêche artisanale) et le Pakistan (filets océaniques et autres engins). D'un autre côté, la quantité de statistiques de fréquences de taille disponibles pour l'année précédente à la date limite de soumission et au moment des groupes de travail est généralement faible, celles des pêcheries palangrières industrielles les plus importantes n'étant pas disponibles, en particulier les pêcheries palangrières de Taïwan, Chine, du Japon et de l'Inde. Le Japon et Taïwan, Chine fournissent généralement les statistiques de tailles à la CTOI deux ans après l'année de la collecte des données. La disponibilité des statistiques de fréquence de tailles des pêcheries artisanales est, en général, très faible. A l'heure actuelle, seuls le Sri Lanka et l'Australie ont fourni des données de taille pour leurs pêcheries artisanales en 2008.
9. **Prises accessoires (v)** : L'Australie, la CE-France et l'Afrique du Sud ont fourni des estimateurs des prises accessoires totales pour leurs pêcheries en 2008, y compris pour les requins, les oiseaux marins et les tortues marines. Malgré de meilleurs niveaux de déclaration des données sur les prises accessoires en 2009, peu de statistiques sont encore disponibles pour les requins, les oiseaux marins et les tortues marines (et autres espèces non gérées par la CTOI capturées par les flottilles ciblant les thons et thonidés) ; c'est pourquoi la qualité des données est toujours très mauvaise. Les statistiques sont rarement disponibles par espèce et concernent généralement les carcasses de requins conservées à bord, sans inclure les requins rejetés. Presque aucune statistique n'est disponible pour les autres produits dérivés des requins, tels que les ailerons.
10. **Rejets** : En 2008, les données sur les rejets ne sont disponibles que pour l'Australie, la CE (France), l'Afrique du Sud, le Sri Lanka (aucun rejet), le Royaume-Uni (aucun rejet). Les taux de rejet sont considérés comme élevés, surtout pour les palangriers, les filets maillants océaniques (Iran, Pakistan), et modérés pour les senneurs opérant sur objets flottants (DCP).

11. **Statistiques relatives aux bateaux de pêche (vi) :** Le nombre de bateaux pêchant des espèces sous mandat de la CTOI dans l'océan Indien semble être plus précis ces dernières années grâce aux informations recueillies après la mise en place de nouvelles résolutions de la CTOI demandant aux pays de déclarer annuellement la liste des bateaux en activité opérant sous leur pavillon et celle des bateaux étrangers opérant dans leur territoire. Les statistiques relatives aux bateaux de pêche sont généralement disponibles pour les flottilles industrielles dont les captures sont également disponibles. Les statistiques relatives aux bateaux de nombreuses flottilles artisanales sont indisponibles, incomplètes ou inexactes. Le nombre de bateaux non-déclarants opérant dans l'océan Indien a été réestimé cette année au vu de nouvelles informations recueillies grâce aux programmes d'échantillonnage de la CTOI et à de nouvelles entrées dans le catalogue bateaux.

Etat des bases de données de la CTOI

Principaux progrès accomplis en 2009

12. Le Secrétariat a informé le groupe de travail des progrès réalisés en 2009 concernant la collecte, la validation et la vérification des données sur la capture, l'effort et les bateaux de pêche dans les bases de données de la CTOI.

13. **De nouveaux jeux de données** ont été obtenus en 2009 de la part de :

- **Oman :** En 2009 le Projet CTOI-OFCE a fourni un soutien au Ministère de la pêche de Oman dans le cadre de la collecte de données de fréquence de taille sur deux sites de débarquement, afin de couvrir des spécimens d'albacore, de thon mignon et de thazard rayé pêchés par les pêcheries au filet maillant et à la ligne à main de Oman. De plus, Oman a fourni des séries de prises et effort complètes pour sa pêcherie artisanale, y compris des données pour la période 1984-2008.
- **Sri Lanka :** Le Sri Lanka a fourni en 2009 de nouveaux chiffres pour les captures réalisées en 2007 et 2008, les nouvelles prises étant beaucoup plus faibles que les chiffres fournis par le passé.
- **Kenya :** Le Kenya a poursuivi la collecte de données sur ses pêcheries sportives depuis 2007, après la fin de la coopération CTOI-OFCE.
- **Seychelles :** En 2009, les Seychelles ont fourni des jeux complets de statistiques de fréquences de tailles pour sa flottille palangrière surgélatrice, couvrant les années 2007 et 2008.

14. **Changements dans les données des bases de données de la CTOI :** Les révisions suivantes, menées en 2009, ont apporté des changements dans les données des bases de données de la CTOI :

- **Inde :** Le Secrétariat a ventilé les prises par année et par espèce pour les années pour lesquelles elles étaient enregistrées de façon agrégée, grâce aux informations existantes ces dernières années sur l'Inde et dans lesquelles les prises sont disponibles par engin et espèce. Cette révision a affecté principalement les prises de thons nerétiques de toute la série de captures (1950-2008).
- **Flottilles NCA :** Le Secrétariat a revu les prises des palangriers non-déclarants pour la période 2004-08 à partir des nouvelles informations disponibles, en particulier des déclarations des tierces parties. La plupart des prises concernent désormais les bateaux indonésiens et malaisiens basés dans des pays différents de celui de leur pavillon. Les prises des palangriers indiens ont également été estimées à partir du nombre de bateaux en activité (en supposant que tous les bateaux autorisés ont été actifs au cours de l'année de leur autorisation) et les prises moyennes par bateau à partir d'une flottille indicatrice. Mis à part l'Indonésie, la Malaisie et l'Inde, ces dernières années, environ 20 palangriers ont opéré dans l'océan Indien sous pavillon de pays non-déclarants. Le Secrétariat a estimé les prises de ces bateaux, tout comme pour l'Inde.
- **Indonésie :** La DGCF d'Indonésie a déclaré le nombre de palangriers surgélateurs indonésiens ayant opéré dans l'océan Indien au cours de la période 2001-08. Le Secrétariat a estimé les prises de ces bateaux en utilisant les chiffres déclarés et les prises moyennes par espèce et par bateau des palangriers taïwanais au cours de la même période.
- **Prises accessoires :** Le Secrétariat a estimé les prises de requins de certaines pêcheries à partir des taux de capture d'autres pêcheries ou d'autres informations disponibles.

- **La validation et la vérification des données** dans les bases de données de la CTOI se sont poursuivies en 2009. Des codes indiquant une mauvaise qualité ont été assignés lorsque des incohérences ont été trouvées dans des déclarations spécifiques ou des séries complètes de capture ou de taille.
- **Statistiques sur les bateaux de pêche** : En 2009, le Secrétariat a participé à une étude visant à évaluer la capacité de pêche basée sur l'effort pour les flottilles les plus importantes opérant dans l'océan Indien. Le nombre de bateaux de pêche en activité dans l'océan Indien a été mis à jour pour certaines flottilles à partir des nouvelles informations compilées. La base de données sur les statistiques des bateaux de pêche semble presque complète en ce qui concerne les flottilles industrielles (senne et palangre) ces dernières années.

Problèmes identifiés

15. Malgré les améliorations dans les données détenues par la CTOI, le Secrétariat a identifié plusieurs problèmes compromettant l'exhaustivité, la qualité et la ponctualité des informations sur les espèces sous mandat de la CTOI :
16. **Statistiques indisponibles** : La non-déclaration peut être due au fait que les pêcheries ne sont pas suivies ou que des statistiques sont produites mais pas déclarées à la CTOI. Les estimateurs provenant d'autres sources sont plus ou moins complets selon les informations disponibles. Les flottilles suivantes représentent la majorité des prises dans cette catégorie :
1. Manque total de statistiques pour la pêcherie palangrière industrielle de l'**Inde**.
 2. Manque total de statistiques pour la pêcherie artisanale du **Yémen**.
 3. Manque total de statistiques pour les palangriers industriels opérant sous pavillon de **pays non-déclarants**.
 4. Manque de données de prises et effort et de fréquence de tailles pour les pêcheries palangrières de thon frais de **Taiïwan, Chine**.
 5. Manque de statistiques pour les palangriers industriels d'**Indonésie** et de **Malaisie** n'étant pas basés dans leur territoire.
 6. Manque de données de prises et effort et de fréquence de tailles détaillées pour les pêcheries au filet maillant océanique du **Pakistan** et d'**Iran** et pour la pêcherie mixte filet maillant/palangre du **Sri Lanka**.
 7. Manque de données de prises et effort et de fréquence de tailles pour les pêcheries artisanales de l'**Inde**.
 8. Manque total de statistiques pour les pêcheries artisanales de **Madagascar** et des **Comores**.
17. **Statistiques incomplètes** : Les déclarations incomplètes peuvent être dues au fait que les pêcheries ne sont pas entièrement suivies, que les systèmes statistiques n'arrivent pas à produire des estimateurs fiables des captures ou que des statistiques sont produites mais pas déclarées à la CTOI selon les critères requis. Les flottilles suivantes représentent la majorité des prises dans cette catégorie :
1. Couverture spatio-temporelle insuffisante pour les données d'échantillons de tailles des flottilles palangrières les plus importantes, en particulier du **Japon**.
 2. Prises partiellement déclarées par espèce et/ou engin pour les pêcheries à la senne à grande et moyenne échelle d'**Indonésie**, de **Malaisie** et de **Thaïlande** et pour la pêcherie mixte filet maillant/palangre du **Sri Lanka**.
 3. Statistiques de fréquences de tailles non déclarées selon les critères de la CTOI pour les pêcheries du **Japon**, de **Taiïwan, Chine**, d'**Indonésie** et de **Malaisie**.

Discussion générale sur la collecte des données

18. Le GTCDS a félicité le Secrétariat pour son dévouement quant à l'amélioration de la qualité des données disponibles dans les bases de données de la CTOI, et a remarqué que le rapport du Secrétariat facilite le travail du GTCDS pour identifier les principaux progrès et problèmes encore à traiter en ce qui concerne les statistiques disponibles au Secrétariat.

19. Le GTCDS a convenu que la méthode utilisée par le Secrétariat de la CTOI et consistant à faire état de la qualité supposée des statistiques disponibles à la CTOI était une bonne approche, et aidait le GTCDS à évaluer la qualité présumée des jeux de données disponibles à la CTOI. Toutefois, le GTCDS a noté que l'évaluation présentée dans le document IOTC-2009-WPDCS-04 ne couvre que les captures nominal, et a convenu qu'il était nécessaire d'étendre l'analyse afin d'incorporer d'autres jeux de données importants pour les évaluations des espèces gérées par la CTOI, en particulier les données sur les prises et effort et les fréquences de tailles. Par exemple, le GTCDS a noté que, bien que la qualité des prises nominales des pêcheries au filet maillant soit assez bonne à l'heure actuelle, la qualité globale des statistiques disponibles pour ces pêcheries semble mauvaise du fait du manque global de données de prises et effort et de fréquences de tailles et de l'attribution probablement erronée des prises de patudo à l'albacore.
20. Ainsi, le GTCDS a demandé au Secrétariat de préparer de nouveaux diagrammes sur la qualité des données, par pêcherie et pays, d'ici la prochaine réunion du GTCDS. Le GTCDS a convenu que cette étude devrait inclure tous les jeux de données importants pour les évaluations des espèces gérées par la CTOI. Toutefois, le GTCDS a noté que les niveaux de résolution qui seraient acceptables pour les données de prises et effort et de fréquences de tailles peuvent être différents selon le type de pêcherie, une résolution plus élevée étant attendue de la part des flottilles opérant en-dehors de la ZEE du pays de leur pavillon. Néanmoins, le GTCDS a demandé au Secrétariat d'utiliser les catégories suivantes pour présenter les résultats de l'évaluation :
- **Statistiques présumées de bonne qualité (statistiques codées en vert)** : Toutes les données déclarées selon les critères de la CTOI, y compris les estimateurs des captures conservées et rejetées par espèce, et les jeux de données de prises et effort et de fréquences de tailles incluant les niveaux de couverture et les procédures d'extension ; les documents disponibles décrivant la collecte et le traitement des données, ainsi que les procédures d'estimation.
 - **Statistiques présumées de mauvaise qualité (statistiques codées en rouge)** : Données non déclarées ou non déclarées selon les critères de la CTOI, e.g. prises non déclarées par engin ou espèce, rejets non déclarés alors qu'ils sont considérés comme importants en quantité, données de prises et effort ou de fréquences de tailles insuffisantes du fait d'une faible couverture, mauvaise résolution spatio-temporelle ou manque d'informations concernant les niveaux de couverture et les procédures d'extension ; documents décrivant la collecte et le traitement des données, ainsi que les procédures d'estimation indisponibles.
 - **Statistiques de qualité intermédiaire (statistiques codées en orange)** : Données partiellement déclarées ou partiellement déclarées selon les critères de la CTOI, e.g. prises partiellement déclarées par engin ou espèce, rejets partiellement déclarés alors qu'ils sont considérés comme importants en quantité, données de prises et effort ou de fréquences de tailles incomplètes du fait d'une faible couverture, mauvaise résolution spatio-temporelle ou manque d'informations concernant les niveaux de couverture et les procédures d'extension ; documents décrivant la collecte et le traitement des données, ainsi que les procédures d'estimation incomplets.
21. Le GTCDS a noté que, depuis 2002, le Secrétariat de la CTOI utilise une procédure de vérification des données dans les bases de données de la CTOI, grâce à un système de codes étiquetant chaque élément des données, y compris la source des données et la the procédure d'estimation utilisée dans chaque cas. Le GTCDS a convenu que le système existant pourrait être développé davantage vers un système de notation qui permettrait de classer les statistiques de la CTOI selon les critères ci-dessus, et a demandé au Secrétariat de la CTOI de préparer une proposition qui sera examinée lors de la prochaine réunion du GTCDS.

3. PRINCIPAUX PROBLEMES CONCERNANT LES DONNEES, PAR GROUPES D'ESPECES

Principaux problèmes par groupes d'espèces

22. Le GTDS a examiné les dernières recommandations concernant les données et les statistiques émises en 2009 par les groupes de travail de la CTOI sur les poissons porte-épées, sur les écosystèmes et les captures accessoires, sur les thons tropicaux et sur la capacité de pêche et en 2008 par le groupe de travail sur les thons tempérés (germon) et le Comité scientifique (thons néritiques). Le GTDS note que, par

ailleurs, le Secrétariat de la CTOI a préparé des documents sur l'état actuel des bases de données de la CTOI concernant le germon (IOTC-2009-WPDCS-05) et les thons néritiques (IOTC-2009-WPDCS-06).

23. D'une manière générale, le GTDS a identifié environ une centaine de recommandations concernant les problèmes liés aux données et aux statistiques et note des niveaux de redondance significatifs, la même recommandation étant parfois faite par plusieurs groupes de travail, selon la pêcherie ou l'espèce concernée. Afin de faciliter la tâche du Comité scientifique de la CTOI, le GTDS indique qu'il est nécessaire d'identifier les problématiques principales affectant la qualité des statistiques de la CTOI et de classer les recommandations existantes dans ces différentes catégories. À ce propos, le GTDS indique qu'une section spécifique du présent rapport couvrira les recommandations du GTDS et accepta d'aborder ces problématiques dans le cadre du point 5 de l'ordre du jour.

Composition spécifique des captures des fileyeurs océaniques et des canneurs

24. Le document IOTC-2009-WPDCS-08 examine l'état actuel des différentes pêcheries de filets maillants dans l'océan Indien et l'état des statistiques disponibles sur ses pêcheries. Au cours des 10 dernières années, les pêcheries de filets maillants d'Iran et du Pakistan auront déclaré des niveaux de capture d'environ 140 000 t de thons tropicaux, avec des captures de patudo ne représentant environ que 142 t par an. Ce document indique qu'une partie significative de la pêcherie de filets maillants iranienne opère en haute mer depuis quelques années et exploite les mêmes zones de pêche que la flotte de senneurs industriels, dans des zones où la pêcherie de senne capture des quantités significatives de jeunes patudo associés aux DCP. Une évaluation approximative des captures de patudo non déclarées est réalisée en se basant sur les niveaux supposés activité des fileyeurs et sur la proportion entre les captures moyennes de patudo déclarées par les senneurs par rapport aux captures totales de thons tropicaux (avec l'hypothèse que les captures de ces deux types d'engins contiennent des proportions similaires de patudo). Les résultats de cette étude semblent suggérer que les captures de patudo par les filets maillants océaniques ont été très largement sous-estimées ces dernières années. Le document indique également que le développement de l'utilisation des filets maillants océaniques ces dernières années pourrait avoir conduit à une augmentation significative des captures accessoires telles que les poissons porte-épées, les requins, les tortues et les dauphins. Le document souligne que ce problème exige une attention immédiate car il a le potentiel de compromettre les évaluations de l'état des espèces sous mandat de la CTOI dans l'océan Indien, en particulier le patudo.
25. Le groupe de travail reconnaît que les informations fournies semblent indiquer que les captures de patudo par les filets maillants océaniques ont été sous-estimées ces dernières années et indique que cela pourrait compromettre la qualité des captures estimées pour les thons tropicaux, en particulier le patudo, et recommande que l'Iran, le Pakistan et le Sri Lanka fassent tous les efforts possibles pour améliorer l'identification des espèces, y compris en renforçant les échantillonnages au port et la mise en place de leurs systèmes de fiches de pêche ainsi que la déclaration des données de prise et efforts à la CTOI.
26. Le groupe de travail note que les Maldives ont pris les dispositions nécessaires dans leur système statistique pour prendre en compte toutes les espèces sous mandat de la CTOI, ce qui permettra dans l'avenir de déclarer des données de captures et de fréquences des tailles pour le patudo.

4. INFORMATION SUR DIVERS SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX

Questionnaires sur la collecte, la gestion et la diffusion des données

27. Le Secrétariat a informé le GTDS qu'il a envoyé un questionnaire sur la collecte, la gestion et la diffusion des données aux pays qui ont des pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI. Ce questionnaire a été préparé par le Secrétariat afin d'améliorer les informations disponibles sur les systèmes de collecte, de traitement et de diffusion des données existant dans les pays qui ont des pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI. Le Secrétariat a indiqué que les données recueillies seront utilisées pour :
- compléter la documentation sur les données stockées dans les bases de données du Secrétariat de la CTOI ;
 - identifier les types de problèmes qui pourraient potentiellement affecter la qualité des données stockées dans les bases de données de la CTOI, par type de pêcheries et de flottes ;

- évaluer les actions qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour régler les problèmes identifiés ;
- présenter au GTDS un rapport exposant les résultats de ce travail.

28. Le Secrétariat a noté que, à ce jour, des questionnaires remplis ont été renvoyés par l'Australie, la Chine, la France (CE), le Japon, Oman, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni (territoires d'outre-mer).

29. Le GTDS a remercié le Secrétariat pour cette initiative et encourage les autres pays à remplir ces questionnaires et à les renvoyer au Secrétariat. Le groupe de travail demande au Secrétariat qu'il présente un rapport sur les progrès réalisés lors de la prochaine réunion du GTDS.

Échantillonnage des tailles et des espèces dans les captures des senneurs

30. Le document IOTC-2009-WPDCS-INF01 présente le rapport du groupe de travail international sur la « Composition spécifique des captures des thoniers senneurs et des canneurs, dérivée à partir des données d'observateurs et d'échantillonnages au port », organisé par l'IRD en 2009 (Sète, France, du 15 au 19 juin 2009). Les objectifs principaux de ce groupe de travail étaient de : (i) étudier le fonctionnement des divers systèmes d'échantillonnage des espèces existants pour les pêcheries de surface des trois océans, (ii) discuter de leur validité statistique et des problèmes potentiels, (iii) recommander des actions pour améliorer la conception des échantillonnages, de la collecte et du traitement des données. Des scientifiques des trois océans (du Secrétariat de la Communauté du Pacifique, de l'Inter-American Tropical Tuna Commission, Indian Ocean Tuna Commission et de la Commission pour la conservation des thons atlantiques) ont participé à cette réunion.

31. Les principaux résultats du groupe de travail sont résumés ci-dessous.

- Nécessité de documenter toutes les stratégies d'échantillonnage et les procédures d'estimation : le groupe de travail reconnaît que la documentation existante est insuffisante, en particulier pour les ORGP-thons, en ce qui concerne les échantillonnages et les procédures d'estimation des prises par taille qui sont utilisées par les institutions responsables de la surveillance des flottes de thoniers senneurs industriels et de canneurs. Ce manque d'information rend difficile d'évaluer si les changements dans la composition spécifique des captures pour une flotte donnée sont la conséquence de modification des stratégies de pêches ou, au contraire, le résultat de modifications de la stratégie d'échantillonnage ou des procédures d'estimation utilisées. Néanmoins, le groupe de travail a fourni une plate-forme unique pour l'échange d'informations concernant les types de systèmes d'échantillonnage et de procédures d'estimations qui sont utilisés dans chaque océan.
- Nécessité de maximiser l'utilisation des informations recueillies auprès des senneurs, en particulier les fiches de pêche, les plans de cale, les statistiques de débarquement, les informations en provenance des conserveries et les données d'échantillonnage au port ou en mer. Cette information est considérée comme d'une importance capitale pour la vérification des données existantes et pour l'estimation des captures, de l'effort et des prises par taille.
- Nécessité de réviser les captures par espèces pour certaines flottes et certaines périodes : les fiches de pêche recueillies auprès des senneurs et des canneurs contiennent des données de captures par espèce. Cependant, les échantillonnages au port ou en mer ont montré que les données des fiches de pêche ne sont pas précises et que la composition spécifique doit être ajustée, en particulier dans le cas des captures de patudos et d'albacores juvéniles, qui tendent à être inscrites sous forme agrégée dans les fiches de pêche, en général sous l'appellation « albacore ».
- Nécessité de réviser les stratégies d'échantillonnage actuelles : le groupe de travail a examiné les systèmes d'échantillonnage existant pour les données de composition spécifique de fréquence de taille et à identifier certains problèmes qui pourraient être une source de biais d'échantillonnage, et recommande que ce problème soit exploré plus avant (par exemple, biais probable dans la collecte des échantillons en mer sur les coups de senne qui contiennent des spécimens grands et petits).
- Nécessité de réviser les procédures d'estimation actuelles : le groupe de travail a noté que les procédures actuellement utilisées pour l'estimation des captures, de l'effort et des prises par taille doivent être révisées, et a décidé de discuter plus avant de cette question dans les divers groupes scientifiques des ORGP concernées.

- Nécessité d'organiser un autre groupe de travail international pour évaluer les progrès réalisés concernant les recommandations indiquées ci-dessus et pour étudier les résultats de l'analyse statistique réalisée sur les senneurs de la Communauté européenne.

32. Le GTDS a remercié l'IRD pour l'organisation de ce groupe de travail et reconnaît la nécessité pour les parties concernées d'appliquer, dès que possible, les recommandations faites par le groupe de travail, en particulier :

- Conduire une analyse statistique détaillée des procédures existantes d'échantillonnages et d'estimation des captures afin d'améliorer la conception des échantillonnages et/ou les procédures d'estimation, si nécessaire.
- Renforcer l'échantillonnage pour les paramètres biologiques concernant le listao, l'albacore, le patudo et le germon, afin d'améliorer la précision des données de prises par tailles estimées pour les flottes de senneurs.
- Prévoir un second groupe de travail international, avec la participation d'experts des ORGP-thons concernées, pour évaluer les résultats de l'analyse statistique réalisée par la Communauté européenne sur sa flotte de senneurs et l'application des autres recommandations faites par le groupe de travail. À ce sujet, le GTDS note que, lors de la dernière réunion conjointe des ORGP-thons (San Sebastián, 2009), il a été décidé d'organiser une série de réunions techniques conjointes d'ici à 2011, dont une réunion destinée à aborder les problèmes scientifiques des ORGP-thons. Le GTDS indique que la prochaine réunion du groupe de travail international pourrait être organisée comme une partie de cette réunion des ORGP-thons et recommande que cette proposition soit étudiée plus avant.

Incertitude sur la composition spécifique des captures réalisées par les senneurs sur bancs libres

33. Le document IOTC-2009- WPDCS-INF01 examine les estimations des captures des senneurs de la Communauté européenne et souligne la nécessité de réviser les procédures d'estimation des captures par espèce pour les coups de pêche sur banc libre contenant des spécimens de grande taille, du fait que les captures par espèces actuellement estimées ne sont pas suffisamment précises. Il a été indiqué que la procédure d'estimation actuellement utilisée entraîne une légère surestimation des captures de patudo et une sous-estimation des captures de germon. Le document conclut que, bien que les captures par espèces pour les flottes de la Communauté européenne ne devraient pas changer significativement, la procédure d'estimations doit être ajustée et la série temporelle de données de capture des senneurs européens devra être réestimée et transmise aux ORGP concernées.

34. Le GTDS recommande que la procédure d'estimation utilisée pour les senneurs européens soit révisée et que les données de capture par espèce soient réestimées et transmises à la CTOI dès que possible.

Statistiques sur les senneurs industriels de Thaïlande

35. Le document IOTC-2009-WPDCS-07 examine les statistiques des senneurs industriels thaïlandais. Depuis 2005, entre quatre et six senneurs thaïlandais sont en opération dans l'océan Indien, en particulier dans les zones situées au large de la Somalie, et capturent des thons associés à des DCP. Des données de fiches de pêche, d'échantillonnage au port et d'entretiens ont été régulièrement recueillies sur ces navires. Les captures totales estimées pour cette flotte se montent à 12 216 t en 2005 et 23 161 t en 2006.

36. Le GTDS a également été informé que la SFA recueille les fiches de pêche des senneurs thaïlandais qui font escale à Victoria. Les captures de ces navires ne sont cependant pas échantillonnées par la SFA.

37. Le GTDS note que, bien que les senneurs de la Communauté européenne, des Seychelles et de Thaïlande opèrent dans les mêmes zones depuis quelques années, les compositions spécifiques des flottes thaïlandaises sont différentes des deux autres. Pour cette raison, le GTDS a demandé que les parties concernées étudient plus avant ces problèmes et fassent rapport des résultats obtenus lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

Statistiques sur les navires étrangers déchargeant en Thaïlande

38. Le document IOTC-2009-WPDCS-08 examine les données recueillies sur les palangriers de thon frais de divers pavillons et les senneurs japonais qui ont débarqué leurs captures en Thaïlande entre 2003 et 2008. Durant cette période, l'Andaman Sea Fisheries Research and Development Centre of Thailand (AFRDEC) a recueilli des données de prises et effort, de valeur commerciale ainsi que des échantillons

pour déterminer la composition spécifique et des tailles de ces captures. Ces dernières années, entre un et quatre senneurs japonais ont débarqué leurs captures en Thaïlande. Par ailleurs, les scientifiques thaïlandais ont également suivi les activités des palangriers de thon frais de Chine, de Taïwan, Chine, d'Indonésie et d'autres pavillons qui ont débarqué leur capture à Phuket ces dernières années : en 2008, près de 7000 t furent débarquées à Phuket, principalement de l'albacore (70%) et, dans une moindre mesure, du patudo (20%).

39. Le GTDS note que le Secrétariat de la CTOI utilise les informations collectées par l'AFRDEC pour compléter les captures des flottes lorsqu'elle celles-ci ne sont pas déclarées par leurs états de pavillon, comme c'est le cas avec l'Indonésie. Par ailleurs, l'AFRDEC est une des principales sources de données de fréquence de taille pour les palangriers de thon frais et qui opèrent dans la partie orientale de l'océan Indien. Le GTDS remercie l'AFRDEC d'avoir fourni ces informations et encourage ses scientifiques à poursuivre leurs activités. Le GTDS note également que, à ce jour, aucune donnée de prises et effort n'est disponible pour les palangriers de thon frais indonésiens et taïwanais et souligne la nécessité que ces pays mettent en place des systèmes de fiches de pêche pour leurs flottes et déclarent ces données à la CTOI.
40. À ce sujet, des scientifiques de Taïwan, Chine ont informé le GTDS qu'ils sont actuellement en train de mettre en place un système de fiches de pêche sur les palangriers de thon frais taïwanais et que, pour le moment, 20% des campagnes de palangre sont couvertes. Taïwan, Chine a également indiqué qu'elle prévoit de débiter un programme en coopération avec l'AFRDEC visant à la mise en place d'échantillonnages au port, y compris pour les données de captures et de fréquences de taille, pour les palangriers de thon frais taïwanais basé à Phuket.

Déploiement d'observateurs scientifiques à bord des senneurs européens

41. Concernant le programme d'observateurs sur les senneurs européens, il a été indiqué que toutes les activités ont cessé depuis juillet 2009 en conséquence du développement des activités de piraterie dans le sud-ouest de l'océan Indien, qui entraîne la nécessité d'une présence militaire à bord des navires pour des raisons de protection. La date de reprise des activités des observateurs n'est pas connue.

5. RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA QUALITE DES STATISTIQUES DE LA CTOI

Discussions concernant les mesures de la CTOI relatives aux données et aux statistiques Programmes régionaux d'observateurs scientifiques (résolution de la CTOI 09/04 sur un programme d'observateurs régional)

42. Le GTDS note que la résolution de la CTOI 09/04 contient des dispositions pour les pêcheries industrielles et artisanales et que le terme « observateur scientifique » est utilisé à la fois pour les observateurs scientifiques embarqués sur les navires de pêche et pour les échantillonneurs de terrain sur les lieux de débarquement. Il a été souligné que le paragraphe 4 de cette résolution stipule que « *Le nombre de débarquements des navires de pêche artisanaux sera également suivi par des observateurs au port. Le niveau indicatif de couverture des navires de pêche artisanaux devrait progressivement augmenter jusqu'à 5% des débarquements totaux.* ».
43. Le GTDS indique que, d'une manière générale, le terme « observateur scientifique » s'applique aux personnes qui recueillent des échantillons scientifiques en mer, à bord des navires, et n'est jamais utilisé pour les personnes qui recueillent des échantillons scientifiques sur le point de débarquement. Il a été décidé que, pour des raisons de clarté, les termes « échantillonneur de terrain » ou « recenseur » seraient utilisés pour les personnels qui recueillent des échantillons aux points de débarquement.
44. Le GTDS note également que la résolution de la CTOI 09/04 établit les niveaux de couverture des pêcheries artisanales sur la base des débarquements totaux. Il a été indiqué que le terme « débarquements totaux » se réfère habituellement aux captures totales débarquées qui, dans le cas des pêcheries artisanales, n'est pas une quantité connue mais estimée par le biais des échantillonnages. Le GTDS reconnaît que, dans le cas des pêcheries artisanales, il serait plus approprié de définir les niveaux de couverture en utilisant une mesure de l'effort, car cette information est en général disponible au moment

de la collecte des échantillons (par exemple nombre total de navires de pêche, nombre total de sorties de pêche ou nombre total de navires qui débarquent).

45. Enfin, le GTDS note que le terme « navire de pêche artisanal » n'est pas correctement défini dans la résolution 09/04 et que la classification entre navires de pêche industriels et artisanaux peut varier suivant les pays. Il fut décidé que, pour des raisons de clarté, la résolution 09/04 devrait spécifier le type de navires couvert par la catégorie artisanale.
46. Au vu des problèmes mentionnés ci-dessus, le GTDS reconnaît qu'il serait plus approprié de mettre en place des mesures séparées pour les flottes industrielles et artisanales et décide de déférer l'examen de ces questions au Comité scientifique de la CTOI.

Directives pour la collecte des données de taille (résolution de la CTOI 08/01 sur les statistiques exigibles des membres et des parties coopérantes non contractantes de la CTOI)

47. Le paragraphe 4 de la résolution de la CTOI 08/01 stipule que « *les données de tailles seront fournies pour tous les engins et toutes les espèces sous mandat de la CTOI, conformément aux directives établies par le Comité scientifique de la CTOI. Les échantillonnages de tailles seront réalisés selon des modèles aléatoires stricts et bien documentés, qui sont nécessaires pour fournir des évaluations des tailles non biaisées. Les données de longueur par espèces seront déclarées par strates de 5° et par mois, engin et mode de pêche (par exemple bancs libres ou associés à des objets flottants pour les senneurs).* ».
48. Ces directives précises n'ont jamais été élaborées par le Comité scientifique de la CTOI, autres que l'exigence que les résultats soient déclarés par carré de 5° par mois, par engin et par mode de pêche et incluent le nombre total de poissons mesurés. En particulier, il n'y a aucune mention d'un niveau minimum d'échantillonnage.
49. L'expérience montre que les échantillonnages de tailles, lorsqu'ils sont réalisés, ont souvent un niveau de couverture faible, même pour les grandes pêcheries, en particulier celle de palangres et de filets maillants. Un niveau minimum de couverture devrait être spécifié et il fut recommandé d'utiliser un ratio d'au moins un poisson mesuré par tonne de poisson déchargé (couramment utilisé dans d'autres organisations), pour les espèces principales. Il a également été mentionné que l'échantillonnage devrait être relatif de la pêcherie d'un point de vue spatio-temporel (par exemple proportionnel aux captures) et que ces informations devraient être disponibles car elles sont d'une importance cruciale pour les analyses d'évaluation des stocks.

Navires auxiliaires et utilisations des DCP (résolution de la CTOI 08/01 sur les statistiques exigibles des membres et des parties coopérantes non contractantes de la CTOI)

50. Le paragraphe 5(c) de la résolution en 08/01 stipule que les données suivantes doivent être fournies au sujet des DCP : « *Nombre total de DCP déployés par les navires auxiliaires et la flotte de senneurs, par trimestres* » et par type de DCP.
51. Le GTDS a discuté de la valeur et de l'utilité potentielle de ces informations qui ne sont actuellement pas utilisées et certains participants ont émis l'opinion que cette exigence (qui n'est toujours pas appliquée) était peu claire et difficile à appliquer. L'objectif semble en avoir été d'estimer le nombre moyen de DCP déployés par jour, ainsi que leur période de fonctionnement. Il fut suggéré que la meilleure solution serait d'incorporer ces informations dans les fiches de pêche, y compris un enregistrement pour chaque DCP déployé, similaire à ce qui se fait pour les coups de pêche. Cela nécessiterait une modification des fiches de pêche de la CTOI.

Recommandations sur les données et les statistiques faites par les groupes de travail de la CTOI

52. Le GTDS a examiné les dernières recommandations concernant les données et les statistiques émises en 2009 par les groupes de travail de la CTOI sur les poissons porte-épée, sur les écosystèmes et les captures accessoires, sur les thons tropicaux et sur la capacité de pêche et en 2008 par le groupe de travail sur les thons tempérés (germon) et le comité scientifique (thons néritiques). Le GTDS a identifié 96 recommandations.

53. Le groupe note des niveaux de redondance significatifs, la même recommandation étant parfois faite par plusieurs groupes de travail, selon la pêcherie ou l'espèce concernée. Afin de faciliter la tâche du Comité scientifique de la CTOI, le GTDS indique qu'il est nécessaire d'identifier les problématiques principales affectant la qualité des statistiques de la CTOI et de classer les recommandations existantes dans ces différentes catégories. Le tableau 2 ci-dessous montre le type de statistiques identifiées par le GTDS et les principales catégories de problèmes dans lesquelles les recommandations faites par les groupes de travail de la CTOI ont été classées.

Tableau 2. Type de statistiques utilisées par le GTDS pour classer les recommandations faites par les groupes de travail techniques de la CTOI et principaux problèmes identifiés pour chaque type.	
Types de statistiques	Principaux problèmes
<i>prises et effort</i>	Statistiques non déclarées. Statistiques incomplètes : données non déclarées selon les standards de la CTOI (pas de fiches de pêche, captures non déclarées par espèces et/ou par engins, faible résolution...) Statistiques incompatibles. Manque de documentation : taux de couverture des pêcheries et/ou niveaux de précision non déclarés. Séries temporelles des captures historiques incomplètes.
<i>fréquences de taille</i>	Statistiques non déclarées. Statistiques incomplètes : données non déclarées selon les standards de la CTOI (pas de fiches de pêche, captures non déclarées par espèces et/ou par engins, faible résolution...) Manque de documentation : taux de couverture des pêcheries et/ou niveaux de précision non déclarés.
<i>niveaux de captures accessoires et de rejets</i>	Séries temporelles des captures historiques incomplètes. Programme d'observateurs/de fiches de pêche insuffisants (pas en place ou faible couverture). Manque de documentation : taux de couverture des pêcheries et/ou niveaux de précision non déclarés.
<i>donnée biologiques</i>	Relations morphométriques et de conversion insuffisantes. Données insuffisantes sur les sex-ratio.
<i>navires de pêche</i>	Statistiques non déclarées. Statistiques incomplètes : identification des navires, dimensions, niveaux d'activité, espèces cibles... incomplètes.

54. Le tableau 3 présente une première tentative de classification des recommandations sur les données et les statistiques. Il comporte une section pour chaque type de statistiques, comme définies dans le tableau 2 ci-dessus. Dans chaque section, les recommandations sont classées selon les principaux problèmes relatifs à chaque type de statistiques et au type de pêcheries concernées, dont les pêcheries de surface, les pêcheries palangrières et les pêcheries côtières. Ces pêcheries sont définies dans la résolution de la CTOI 08/01 détaillant les données requises par la CTOI. Les flottes concernées sont inscrites sous les pêcheries correspondantes, par recommandations. Une référence à la recommandation originale est indiquée dans chaque cas et l'ensemble des recommandations est fourni dans l'annexe V. Enfin, les principales espèces concernées par chaque recommandation sont également mentionnées.

55. Le GTDS note que, dans l'avenir, le tableau 3 devrait également inclure les informations suivantes :

- l'année d'adoption de chaque recommandation ;

- l'agence responsable de l'application de la recommandation ;
- les niveaux d'application de chaque recommandation, par exemple en utilisant quatre codes de couleurs différentes pour indiquer : aucune information, pas appliquée, en cours de mise en place, pleinement appliquée ;
- l'importance de chaque recommandation ou dans quelle mesure les statistiques concernant la pêche ou les espèces concernées seraient améliorées si la recommandation en question était pleinement appliquée, en particulier du point de vue de l'évaluation des stocks.

Tableau 3. Recommandations sur les données et les statistiques faites par les groupes de travail et le Comité scientifique de la CTOI, classé selon les critères définis dans le tableau 2.		
Recommandations	Pêcheries concernées	Espèces
Statistiques de prises et effort		
<u>Statistiques non déclarées</u> : les pays qui ne collectent pas ou ne fournissent pas les données de prises et effort doivent mettre en place la collecte des données et/ou déclarer ces données à la CTOI.	Côtières Inde (filets maillants et lignes à main), WPB2 Yémen, Comores, Madagascar, WPTT1 Yémen, Madagascar, WPNe1 Mozambique, Myanmar, WPNe2 Inde, Indonésie, Iran et Pakistan (pêcheries artisanales), WPNe4	Porte-épées Thons néritiques Thons néritiques Thons néritiques
	Palangrières Inde (palangriers), WPB7 CE-Espagne (palangriers), WPB11 Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Oman (palangriers), Taiwan, Chine (palangriers de thon frais), WPTT7, WPTT8 Inde, WGTe1	Porte-épées Porte-épées Fiches de pêche Toutes espèces
	De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants) Iran (senneurs), WPTT7, WPTT8	Majorité espèces
	Pêcheries sportives Tous les pays ayant des pêcheries sportives, WPB5	Porte-épées
<u>Statistiques incomplètes</u> : les pays qui ne fournissent pas les données de prises et effort selon les standards de la CTOI doivent renforcer leurs systèmes de collecte des données à fin de respecter les directives en matière de données de la CTOI.	Côtières Maldives (canneurs et ligne à main), WPTT4 Sri Lanka, Indonésie, Inde, Oman, Thaïlande et Malaisie (par espèces et engins), WPNe3	Patudo Thons néritiques
	Palangrières CE-Portugal (palangriers), WPB13 Taiwan, Chine, Indonésie, Japon, Chine, Seychelles, Malaisie, Oman, Corée du sud et Inde (palangriers de thon frais et/ou surgélateurs), WPEB1 Indonésie et Malaisie (palangriers de thon frais et/ou surgélateurs, y compris ceux basés hors d'Indonésie), WGTe3 Taiwan, Chine (palangriers de thon frais) WGTe4 Tous les pays, WPB6, WGTe5, WGTe6, WGTe7	
	De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants) Indonésie, Iran, Maldives, Pakistan, and Sri Lanka (filet maillant, canne et ligne à main), WPTT3 Tous les pays, WPB6, WGTe5, WGTe6, WGTe7	
<u>Manque de documentation</u> : les pays devront accroître leur niveau de couverture d'échantillonnage afin d'obtenir une précision acceptable (CV sera dans un premier temps fixé à moins de 20%) de leurs statistiques de prises et effort et fourniront ces niveaux de précision en même temps que leurs déclarations de données.	Côtières Sri Lanka, Inde et Indonésie, WPB1, WPTT2, WPNe5 Tous les membres, WPB3, WPTT6	
	Palangrières Indonésie et Taiwan, Chine (palangriers de thon frais et/ou surgélateurs), WPB9, WGTe2 Tous les membres, WPB15, WPTT9	Toutes espèces
	De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants) Tous les membres, WPB15, WPTT9	

Tableau 3. Recommandations sur les données et les statistiques faites par les groupes de travail et le Comité scientifique de la CTOI, classé selon les critères définis dans le tableau 2.		
Recommandations	Pêcheries concernées	Espèces
<u>Séries temporelles historiques de captures incomplètes</u> : afin de produire le meilleur jeu de données possibles pour les statistiques de capture de leurs pêcheries, les pays sont encouragés à réviser, lorsque c'est possible, leur séries historiques de captures.	Côtières Sri Lanka, Pakistan, Iran, Indonésie, Yémen (pêcheries artisanales avec d'importantes captures de requins), WPEB3 Inde et Sri Lanka, WPTT5	
	Palangrières Corée du sud, WPB8 Espagne et Seychelles (palangriers) ,WPEB2	Espadon
	De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants)	
Statistiques de fréquences de taille		
<u>Statistiques non déclarées</u> : les pays qui ne collectent pas ou ne fournissent pas les données de tailles doivent mettre en place la collecte des données et/ou déclarer ces données à la CTOI.	Côtières Iran, Inde et Pakistan (filet maillant et ligne à main), WPB2 Comores, Inde, Indonésie, Pakistan, Yémen (filet maillant, traîne et ligne à main), WPTT11, WPNe8 Pakistan, Indonésie, Thaïlande, Malaisie, Oman et Yémen (senne côtière, filet maillant, traîne et ligne à main), WPNe9	Porte-épées Toutes espèces Thons néritiques Thons néritiques
	Palangrières Inde (palangriers), WPB7 Taiwan, Chine (palangriers de thon frais), WPB10 CE-Espagne (palangriers), WPB11 CE-Portugal, CE-RU, Kenya, Guinée, Sénégal et Tanzanie (palangriers), WPB12 Taiwan, Chine (palangriers de thon frais), WPTT14, WGTe9 Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines et Oman (palangriers, y compris ceux basés hors de leur État de pavillon), WPTT15 Indonésie et Malaisie (palangriers), WGTe10 China, Philippines, Seychelles et Corée du sud (palangriers) , WGTe11	Porte-épées Porte-épées Porte-épées Porte-épées Germon Germon
	De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants) Thaïlande et Iran (senneurs industriels) , WPTT13, WGTe8 Pakistan, Iran et Sri Lanka (filet maillant), WPNe7	Thons néritiques
<u>Statistiques incomplètes</u> : les pays qui ne fournissent pas les données de tailles selon les standards de la CTOI doivent renforcer leurs systèmes de collecte des données (y compris par le biais d'observateurs en mer) afin de respecter les directives en matière de données de la CTOI. Ils sont encouragés à inclure des informations sur les sources de données, les types de mesures, la taille des échantillons, la couverture des échantillonnages et la précision des estimations par pêcheries et par espèces et à déclarer régulièrement ces informations au Secrétariat.	Côtières Maldives (par engins et atolls), WPTT12 Maldives et Sri Lanka (par engins) , WPNe10	
	Palangrières Japon (palangriers), WPB14, WGTe12 Seychelles, Iran, Japon et Thaïlande (palangriers), WPNe6 Tous les pays, WGTe13, WPNe12	Porte-épées, thons néritiques et tempérés
	De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants) CE, Seychelles, Iran, Japon et Thaïlande (observateurs), WPNe11 Tous les pays, WGTe13, , WPNe12	Thons néritiques
<u>Manque de documentation</u> : le GTPP demandera au GTDS, lors de sa prochaine réunion, les niveaux de précision requis pour les données de	Toutes les flottes , WPB4, WPB17	

Tableau 3. Recommandations sur les données et les statistiques faites par les groupes de travail et le Comité scientifique de la CTOI, classé selon les critères définis dans le tableau 2.		
Recommandations	Pêcheries concernées	Espèces
captures et de tailles pour les espèces de poissons à rostre capturés par les pêcheries artisanales.		
Captures accessoires et rejets		
<u>Séries temporelles historiques de captures incomplètes</u> : afin de produire le meilleur jeu de données possible pour les statistiques de capture de leurs pêcheries, les pays sont encouragés à réviser, lorsque c'est possible, leur séries historiques de captures pour toutes les espèces concernées.	Palangrières Taiwan, Chine, Indonésie, Japon, Corée du sud (palangriers de thon frais et/ou surgélateurs), WPEB4 Toutes les flottes utilisant les requins pour leurs ailerons, WPEB9 Toutes les flottes industrielles : Taiwan, Chine, Japon, Indonésie, Espagne, Portugal et Corée du sud (palangriers industriels opérant au sud de 25°S) , WPEB17 Toutes les flottes utilisant les requins pour leurs ailerons, WPEB9 Toutes les flottes industrielles, WPEB10, WPEB11, WPEB12	Toutes les espèces rejetées, oiseaux de mer
	De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants) CE et Seychelles, WPEB5 Toutes les flottes industrielles, WPEB10	Toutes les espèces rejetées, oiseaux de mer
<u>Programmes d'observateurs/fiches de pêche insuffisants</u> : les pays sont encouragés à mettre en place un niveau de couverture par les fiches de pêche et par les observateurs suffisants pour atteindre des niveaux de précision acceptable (CV initial de moins de 20%) pour les données de prises et effort pour les principales espèces de requins ainsi que pour les autres espèces rejetées.	Toutes les flottes industrielles , WPEB6, WPEB8	Requins
Les pays ayant des programmes d'observateurs analyseront les données recueillies pour estimer les rejets de porte-épées et la précision de ces estimations. Le Secrétariat demandera aux pays de lui fournir ces données.	Toutes les flottes , WPB16, WPTT10	
<u>Manque de documentation</u> : les pays devront accroître leur niveau de couverture d'échantillonnage afin d'obtenir une précision acceptable (CV sera dans un premier temps fixé à moins de 20%) de leurs statistiques de prises et effort et fourniront ces niveaux de précision en même temps que leurs déclarations de données.	Côtières Yémen et Oman (filet maillant), WPEB21 Palangrières Taiwan, Chine, Japon, Indonésie et Corée du sud (palangriers industriels opérant au sud de 25°S); WPEB18 De surface (senne, filet maillant, combinaison palangre/filets maillants) Espagne, France, Seychelles, Iran, Japon et Thaïlande (senne), WPEB22 Pakistan, Sri Lanka, Iran (filet maillant, filet maillant/palangre), WPEB21	Oiseaux de mer, tortues marines
		Tortues marines
Données biologiques		
<u>Relations morphométriques et de conversion insuffisantes</u> : les pays fourniront les données de base nécessaires au calcul des clés longueur-poids, des ratios de poids nageoires/carcasse, des clés longueurs non standard-longueur à la fourche et des clés poids carcasse-poids vif pour ces espèces.	Toutes les flottes , WPB18, WPTT16, WPEB13, WGTel4, WPNel3	Toutes espèces
Les pays sont encouragés à réaliser des recherches sur la biologie des	Toutes les flottes , WPB20, WPEB7, WPEB14, WPEB15, WPEB16, WPTel6, WPTel5	Requins, germon,

Tableau 3. Recommandations sur les données et les statistiques faites par les groupes de travail et le Comité scientifique de la CTOI, classé selon les critères définis dans le tableau 2.		
Recommandations	Pêcheries concernées	Espèces
requins afin d'identifier les requins à partir de leur ailerons, de parties de leur corps ou de leur ADN, ainsi que l'utilisation des ailerons de requins pour calculer les fréquences de taille par espèce.		espadon et makaires
<u>Données insuffisantes sur les sex-ratio</u> : les pays ayant d'importantes pêcheries de poisson porte-épées collecteront des informations sur le sex-ratio par tailles et par zones et déclarent ces informations à la CTOI	Toutes les flottes capturant des porte-épées, WPB19	Porte-épées
Statistiques sur les navires		
<u>Statistiques non déclarées</u> : le GTCP a souligné que des améliorations du système de collecte actuel sont nécessaires afin d'obtenir des estimations plus précises de la capacité de pêche.	Tous les pays ayant des navires de grande et moyenne taille (en particulier Inde, Indonésie, Iran, Malaisie, Maldives, Pakistan et Sri Lanka), WPFC3	
<u>Statistiques incomplètes</u> : le GTCP reconnaît que, pour estimer la pression de pêche totale dirigée vers la ressource thonière, les estimations de la capacité de pêche doivent être plus précises (en particulier pour les navires de moins de 24 m) et il est nécessaire d'obtenir des informations plus détaillées sur les caractéristiques de chaque navire (identification, engins utilisés, niveaux d'activité et espèces cibles) des flottes concernées.	Tous les pays concernés, WPFC4, WPFC5, WPFC6	

56. Le GTDS a noté que certaines des recommandations existantes ont été faites depuis plusieurs années et doivent toujours être appliquées et reconnaît la nécessité de promouvoir l'application de chaque recommandation et, dans la mesure du possible, d'en évaluer le niveau d'application. À ce sujet, le GTDS considère qu'il est probablement de son ressort de suivre l'application des recommandations sur les données et les statistiques et a décidé de déferer l'examen de cette question au Comité scientifique de la CTOI.
57. Le GTDS note que les problèmes indiqués aux paragraphes 16 et 17 de ce rapport représentent une première tentative d'identification des principaux problèmes existants et recommande que ces questions soient traitées en priorité.

6. ACTIVITE PRINCIPALE DU PROJET CTOI-OFCF

58. Le projet CTOI-OFCF a présenté un résumé de ses activités principales en 2009. Tout d'abord, le projet a réalisé des activités de collecte de données de taille à Oman. Un total de 16 022 poissons (2125 albacore, 11 130 thons mignons et 2767 thazards rayés indo-pacifiques) ont été mesurés en deux sites d'échantillonnage, jusqu'en août 2009. Le projet a organisé un atelier international pour aider à la mise en place du nouveau système de fiches de pêche pour les pêcheries de thons et de thonidés d'Indonésie, du 18 au 20 mai 2009. L'atelier s'est concentré sur la conception des formulaires pour les fiches de pêche et a consacré une partie de son temps à l'évaluation de l'étendue de ce programme de fiches de pêche. Un des résultats de cet atelier a été la réalisation de trois modèles différents de fiches de pêche pour les pêcheries d'Indonésie. En ce qui concerne la collecte d'informations historiques au Yémen, le projet a continué à discuter d'une coopération avec le *Ministry of Fisheries Wealth* pour recueillir les données historiques auprès du gouvernement et du secteur privé. Malheureusement, le projet n'a pas pu établir de protocole d'accord pour établir cette coopération avec le ministère. En décembre 2009, le projet enverra une mission aux Comores pour évaluer la situation actuelle de ce pays concernant les systèmes de collecte et de traitement des données sur les pêcheries thonières. En ce qui concerne 2010, la CTOI et l'OFCF n'ont pas encore établi de programme définitif.
59. Des scientifiques du Kenya, des Maldives, de Maurice, d'Oman, des Seychelles et de Thaïlande ont remercié le projet CTOI-OFCF pour l'aide qu'il a apportée à la collecte et à la gestion des données concernant leurs pêcheries.
60. Des scientifiques du Kenya des Maldives et de Thaïlande ont indiqué que leurs administrations poursuivaient les programmes lancés par le projet CTOI-OFCF et des scientifiques d'Oman ont signalé que des dispositions étaient en train d'être prises pour poursuivre les échantillonnages des fréquences de taille en 2010.
61. Le GTDS a exprimé sa reconnaissance pour le travail efficace conduit dans les divers pays dans le cadre du projet CTOI-OFCF. Les progrès significatifs observés dans les statistiques de plusieurs des pays concernés sont une avancée très positive. Le GTDS recommande fortement que ce soutien statistique par la CTOI soit poursuivi dans l'avenir avec le soutien financier de l'OFCF ou avec des sources de financement alternatives. Le GTDS a également recommandé que les pays qui ont bénéficié des activités du projet CTOI-OFCF fassent tous les efforts possibles pour maintenir les activités mises en place une fois l'intervention du projet terminée.

7. DIFFUSION DES DONNEES ET DES DOCUMENTS DE LA CTOI

Données destinées aux réunions de la CTOI et au grand public

62. Le Secrétariat de la CTOI a informé le GTDS au sujet des procédures utilisées au Secrétariat pour la préparation et la diffusion des données pour la Commission, pour le Comité scientifique et pour les groupes de travail, y compris la maintenance des jeux de données sur le site Web de la CTOI et la fourniture d'informations sur requête spécifique de la Commission ou du public. En 2009, le Secrétariat a préparé des jeux de données pour l'évaluation

des espèces de thons tropicaux et de porte-épées et a participé à une étude visant à déterminer les niveaux actuels de capacité de pêche dans l’océan Indien.

État d’avancement de l’élaboration du nouveau Recueil statistique de la CTOI

63. Le Secrétariat de la CTOI a informé le GTDS de son projet de reprendre la publication du Recueil statistique de la CTOI. Le Secrétariat a indiqué qu’il prévoyait d’étendre le Recueil statistique pour y inclure de nouvelles informations, en particulier des cartes des captures, de l’effort, des données de marquage et d’autres informations. En plus de cela, le Secrétariat a indiqué que le nouveau site Web de la CTOI, actuellement en cours de réalisation, proposera une application qui permettra aux utilisateurs de faire des requêtes personnalisées afin de pleinement utiliser les informations disponibles. Cependant, le Secrétariat a indiqué que, du fait du manque actuel de temps et de ressources, il est probable que ce travail ne sera finalisé qu’au cours de l’année prochaine.
64. Le GTDS a remercié le Secrétariat pour ces informations et a souligné que la préparation du Recueil statistique devrait être considérée comme une priorité du fait de l’usage très répandu de ce type de document. À ce sujet, le GTDS reconnaît la nécessité d’allouer plus de ressources à la préparation du Recueil statistique et recommande que le Secrétariat évalue les coûts correspondants, y compris les coûts d’impression d’un nombre raisonnable d’exemplaires, et incorpore cette évaluation dans sa prochaine proposition de budget qui sera présentée à la Commission.

Élaboration d’un manuel de terrain de la CTOI.

65. Le Secrétariat a informé le GTDS sur l’avancement de la préparation du Manuel de terrain de la CTOI. Plusieurs sections du manuel ont déjà été réalisées mais sont toujours dans une forme provisoire. Le Secrétariat a indiqué que, pour terminer ce travail, il aurait besoin de beaucoup de temps et de ressources, ce dont il ne dispose pas actuellement comme il a déjà été indiqué plus haut.
66. À ce sujet, le Secrétariat a présenté le document IOTC-2009-WPDCS-INF02 intitulé « Projet de directives pour la déclaration des statistiques des pêches de la CTOI » et un nouveau jeu de formulaires que le Secrétariat a réalisés pour faciliter la déclaration des statistiques à la CTOI. Le Secrétariat a indiqué qu’il prévoyait de finaliser ce travail en début d’année prochaine.
67. Le GTDS a remercié le Secrétariat pour la préparation de ces directives et de ces formulaires et a noté que cela aiderait les pays à rassembler les informations requises et demandes au Secrétariat de terminer ce travail dès que possible.

8. AUTRES QUESTIONS

Coopération entre la CTOI et le SWIOFP

68. Le Secrétaire exécutif régional du Projet sur les pêcheries du sud-ouest de l’océan Indien (SWIOFP) a brièvement présenté le projet, en particulier le programme de la composante pélagique. Cette composante étudiera les ressources de petits pélagiques, l’harmonisation des stratégies d’échantillonnage, mettra en place des études expérimentales de palangre sur les habitats et le comportement des grands pélagiques, réalisera des marquages acoustiques de poissons autour des DCP, étudiera les captures accessoires et les rejets des pêcheries palangrières et de senne et proposera des activités de développement des capacités. Le projet prévoit également de produire des atlas de données pour les ressources pélagiques, qui seront réalisés en collaboration avec la CTOI et d’autres partenaires.
69. Le Secrétariat a informé le GTDS sur les projets qui incluent des composantes directement liées aux activités de collecte de données. Le plus important de ces projets est mené par la Commission de l’océan Indien et comprend dans ses objectifs le renforcement de la collecte des données dans les pays de l’ouest de l’océan Indien. Il est possible que la COI collabore de nouveau avec la CTOI pour réaliser cette composante et les activités relatives à l’application prévues par le projet. Dans ce cas, la Banque mondiale a indiqué qu’elle serait disposée à cofinancer

ces activités. Ces projets en sont au stade final de la planification et les activités devraient démarrer avant la fin de l'année 2010.

70. Le GTDS s'est félicité de la participation du Secrétariat à ces activités et recommande que des moyens de coopération similaire soient explorés pour la partie est de l'océan Indien, en particulier la coopération avec le Projet sur le grand écosystème marin du golfe du Bengale. Il est également recommandé qu'un mécanisme de coordination soit mis en place entre toutes les initiatives afin d'éviter les redondances.

IRD Atlas

71. Le GTDS a été informé de ce que l'IRD est en train de finaliser son projet de publication d'un Atlas thonier de l'océan Indien, comprenant 300 cartes et figures et décrivant l'histoire des différentes pêcheries de thons de l'océan Indien. Un atlas similaire a été récemment publié par l'IRD en coopération avec l'ICCAT sur les pêcheries thonières de l'océan Atlantique. L'atlas a été préparé avec la pleine coopération du Secrétariat de la CTOI et sera publié avec le logo de la CTOI et une préface par Alejandro Anganuzzi. Il sera bientôt disponible en version imprimée et sous forme de site Web interactif géré par l'IRD.

72. Le GTDS a remercié l'IRD pour cette initiative et a indiqué que d'autres institutions de la région ont réalisé ou prévoient de réaliser des produits de ce type, en particulier l'OFCF et le SWIOFP.

9. ADOPTION DU RAPPORT

73. Le rapport du GTDS a été adopté le 27 novembre 2009.

Annexe I

Liste des Participants

Yaqoob Salem Aljabri

Assistant Manager
 Fisheries Statistics & Information Dept.
 Ministry of Fisheries Wealth
 P.O Box 467
 Muscat
 OMAN
 Tel : + 968 24688362
 E-mail : yaqoob96@hotmail.com

Alejandro Anganuzzi

Executive Secretary
 P.O.Box 1011
 Victoria
 Seychelles
 Phone: +248 225494
 Fax: +248 224364
 Email: aa@iotc.org

Juan José Areso

Spanish Fisheries Office
 Fishing Port
 POB 497 Fishing Port
 Victoria
 SEYCHELLES
 Tel: +248 324578
 Fax: +248 324578
 Email: JJAreso@seychelles.net

Cindy Assan

Fisheries scientist
 C/O Seychelles Fishing Authority
 P.O.Box 449
 Victoria
 Mahe
 SEYCHELLES
 Tel : + 248 670300
 Fax: +248 224508
 E-mail: cassan@sfa.sc

Juliette Dorizo

Fisheries Statistician
 Seychelles Fishing Authority
 P.O. Box 449 Fishing Port
 Victoria
 SEYCHELLES
 Tel: +248 670327
 Fax: +248 224508
 Email: jdorizo@sfa.sc

Michelle Etienne

Research Officer
 Marine Research & Technology dept.
 Seychelles National Park Authority (SNPA)
 P.O.Box 1240
 Victoria
 SEYCHELLES
 Tel : 323494
 E-mail : m.etienne@scmrt.moa.sc

Alain Fonteneau

Scientist
 CRH
 BP 171
 34200 Sète, France
 European Community
 Fax: 33 4 99 57 32 95
 E-mail: fonteneau@ird.fr

Shunji Fujiwara

IOTC-OFCF-Project Coordinator
 c/o IOTC Secretariat
 P.O. Box 1011
 Victoria
 Mahe
 SEYCHELLES
 Tel. (+248)525848
 Fax:(+248)224364
 E-mail: shunji.fujiwara@iotc.org

Hussain Rasheed Hassan

Minister of State for Fisheries and Agriculture
 Ministry of Fisheries and Agriculture
 Ghazee Building
 Ameeru Ahmed Magu,
 Male' 20-05
 Republic of MALDIVES
 Tel: + 960 333 0096
 Fax: + 960 777 1407
 E-mail: hussain.hassan@fishagri.gov.mv

Miguel Herrera

Data Coordinator
 IOTC
 PO Box 1011 Victoria,
 Seychelles
 Tel : + 248 225494
 Fax: +248 224364
 E-mail: Miguel.herrera@iotc.org

Francis Marsac

Président du Comité Scientifique de la CTOI
 IRD University of Cape Town
 Dept. Of Oceanography
 P. Bag x3
 7701 Rondebosch
 SOUTH AFRICA
 Tel : +27 21 650 4351
 Fax: +27 21 650 3979
 Email: francis.marsac@ird.fr

Julien Million

Tagging Assistant
 IOTC
 PO Box 1011 Victoria,
 Seychelles
 Tel : + 248 225494
 Fax: + 224364
 E-mail: jm@iotc.org

Yaseer Al Muslahi

Head of GIS and Information Section
 Fisheries Statistics & Information Dept.
 Ministry of Fisheries Wealth
 P.O Box 417
 Muscat
 OMAN
 Tel : + 968 24688273
 E-mail : yasa75@hotmail.com

Stephen Ndegwa

Chief Fisheries Officer
 Fisheries Department
 Ministry of Fisheries Development
 P.O.B 90423 Liwatoni
 Mombasa 80100
 KENYA
 Tel: +254 202 408080
 Fax: +254 41 2315904
 Email: ndegwafish@yahoo.com

Tsutomu Nishida

Scientist
 National Research Institute of Far Seas Fisheries
 5-7-1 Orido, Shimizu-Ward, Shizuoka-City,
 Shizuoka 424 8633
 JAPAN
 Tel: +81 (0) 54 336 6052
 Fax: +81 (0) 54 336 6052
 Email: tnishida@affrc.go.jp

Praulai Nootmorn

Director of Andaman Sea Fisheries Research and
 Development Center
 Department of Fisheries
 77 Sakdedej Road,
 Phuket 83000
 THAILAND
 Tel: + 66 76 391138
 Fax: + 66 76 391139
 E-mail: nootmorn@yahoo.com

Devanand Norungee

Divisional Scientific Officer
 Fisheries Division
 Ministry of Agro Industry, Food Production and
 Security
 Level 4, LIC Building
 John Kennedy St
 Port-Louis
 Phone: +230 211 0604
 Fax: +230 2081929
 Email: dnorungee@mail.gov.mu

Rondolph Payet

Regional Executive Secretary
 Regional Management Unit, c/o KMFRI
 SWIOFP South West Indian Ocean Fisheries
 Project (World Bank)
 P.O.Box 86151-80100
 English Road
 Mombasa
 KENYA
 Tel: + 254 208023924
 Fax: + 254 412001133
 E-mail: rpayet@gmail.com
rpayet@swiofp.net

Renaud Pianet

Scientist
 IRD –Centre de Recherche Halieutique
 Avenue Jean Monnet - BP 171
 34203 Sète Cedex
 FRANCE
 Tel : +33 (0)4 99 57 32 00
 Fax : +33 (0)4 99 57 32 95
 Email: renaud.pianet@ird.fr

Lucia Pierre

Data Assistant
 IOTC
 PO Box 1011 Victoria,
 Seychelles
 Tel : + 248 225494
 Fax: +248 224364
 Email : data.assistant@iotc.org

Ren-Fen Wu

Director
 Overseas Fisheries Development Council
 Information Division
 19, Lane 113, Roosevelt Rd.sec.4
 Taipei 106
 TAIWAN,CHINA
 Tel: +886-2-2738-1522-118
 Fax: +886-2-2738-4329
 Email: fan@ofdc.org.tw

Annexe II Agenda GTCDS

- 1. Rapport d'activité du Secrétariat sur les problèmes relatifs aux données**
- 2. Principaux problèmes existants, par groupes d'espèces**
- 3. Informations sur les systèmes statistiques nationaux**
- 4. Recommandations pour l'amélioration de la qualité des statistiques de la CTOI**
- 5. Principales activités du projet CTOI-OFCE**
- 6. Diffusion des données et des documents de la CTOI**
- 7. Autres questions**
- 8. Adoption du rapport**

Annexe III

Liste des Documents

Document	Title
IOTC-2009-WPDCS-01	Draft agenda of the Working Party on Data Collection and Statistics
IOTC-2009- WPDCS-02	WPDCS List of documents
IOTC-2009- WPDCS-03	Note upon difficulties, uncertainties and potential bias in the multispecies sampling and data processing of large tunas (yellowfin, bigeye and albacore) sampled in free schools by the Indian Ocean and Atlantic purse seiners. <i>A. Fonteneau, A. Hervé, R. Pianet, A. Delgado de Molina and V. Nordstrom.</i>
IOTC-2009-WPDCS-04	Report on IOTC data collection and statistics. <i>M. Herrera, L. Pierre and J. Million</i>
IOTC-2009-WPDCS-05	Status of IOTC Databases for Albacore. <i>M. Herrera and L. Pierre</i>
IOTC-2009-WPDCS-06	Status of databases for Neritic Tunas. <i>M. Herrera and L. Pierre</i>
IOTC-2009-WPDCS-07	Systematic of Data Collection and Status of Thai Industrial Tuna Purse Seine in the Indian Ocean. <i>P. Nootmorn, S. Petchpirom and K. Maeroh</i>
IOTC-2009-WPDCS-08	Tunas Unloading in Phuket, Thailand During 1995-2009. <i>P. Nootmorn, S. Rodpradit, N. Nakosiri, T. Chaiyen and S. Panjarat.</i>
IOTC-2009-WPDCS-09	On the statistical uncertainties of the Indian Ocean drift net fisheries? The Iranian case. <i>A. Fonteneau</i>
IOTC-2009- WPDCS-INF01	Report of the International Working Group on tuna purse sein and baitboard catch species composition derived from observer and port sampler data. <i>ICCAT SCRS/09/131</i>
IOTC-2009- WPDCS-INF02	Guidelines for the reporting of fisheries statistics to the IOTC. <i>IOTC Secretariat</i>

Appendix IV

Disponibilité des statistiques de la CTOI pour l'année 2008

Légende des tableaux i - vi

Engin	Senne industrielle (PS), palangre industrielle (LL) et engins artisanaux (ART)	NC	Captures nominales		Entièrement disponibles
Prises	Captures récentes en milliers de tonnes	CE	Prises et effort		Partiellement disponibles
		SF	Fréquences de tailles		Pas disponibles
TI	Ponctualité				Bonne avant le 1er juillet
					Correcte en juillet
					Mauvaise après le 1er août
SO	Source des données				Statistiques entièrement disponibles auprès du pays de pavillon
					Statistiques partiellement disponibles auprès du pays de pavillon
					Statistiques disponibles auprès d'autres sources que le pays de pavillon

i – Thons tropicaux (YFT, BET, SKJ)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Commentaires
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
P S	Communauté européenne	204,9	SY						Effort des navires auxiliaires/nbre de DCP posés non disponible
	Seychelles	56,1	SY						Effort des navires auxiliaires/nbre de DCP posés non disponible
	France TOM	10,1	SY						Nbre de DCP posés par trimestre non disponible
	Thaïlande	9,4	SB						Effort des navires auxiliaires/nbre de DCP posés non disponible
	Japon	5,4	SY						Nbre de DCP posés par trimestre non disponible
	Iran, rép. isl.	2,2	Y						L'Iran a déclaré l'effort total annuel en 2008
	Australie	Conf	S						Données confidentielles
	Malaisie	0,3	S						Prises combinées avec celles d'autres flottes
	Inde								Prises combinées avec celles d'autres flottes
L L	Indonésie								
	Chine	5,9	B						
	Taiwan, Chine	41,0	BY						Données de CE ne couvrent pas toute l'année 2008
	Japon	25,3	BY						
	Indonésie	18,8	BY						Statistiques non disponibles pour les palangriers basés hors d'Indonésie
	Inde	8,5	BY						
	Oman	5,3	Y						
	Seychelles	5,1	B						
	Philippines	2,7	B						
	Malaisie	2,5	BY						Statistiques non disponibles pour les palangriers basés hors de Malaisie
	Corée, rép.	1,5	Y						
	Communauté européenne	1,1	BY						Données de CE non disponibles pour tous les navires (CE-Espagne)
	Afrique du sud	0,3	BY						
	Belize	0,2	B						
	Thaïlande	0,2	YB						
	Maurice	0,1	Y						SF pas disponibles par carrés de 5°
	Madagascar	0,0	Y						
	Australie	Conf	B						Données confidentielles
	Tanzanie	0,0	Y						
	Kenya	0,0	Y						
Guinée	0,0	Y							
Sénégal	0,0	Y							
NCA-frais2	12,5	YB							
NCA-surgélateurs1	1,8	B							
A u t r e s	Sri Lanka	112,2	SY						CE/SF pas disponibles par carrés de 5°
	Maldives	110,0	SY						CE pas disponibles par carrés de 5°
	Iran, rép. isl.	59,8	SY						
	Indonésie	52,2	SY						
	Inde	26,1	SY						
	Oman	19,2	Y						SF disponibles pour 2009 (échantil. MFW/CTOI-OFCE)
	Yémen	15,9	Y						
	Comores	9,4	YS						
	Pakistan	9,2	SY						
	France TOM	0,8	SY						
	Communauté européenne	0,1	Y						
	Tanzanie	0,1	Y						
	Maurice	0,1	Y						
	Kenya	0,1	Y						
	Jordanie	0,0	S						
	Afrique du sud	0,0	Y						
	Timor oriental	0,0	Y						
RU-territoires	0,0	Y							
Australie	0,0	Y						CE confidentielles	
Seychelles	0,0	Y							
Sps	Albacore (Y), patudo (B) et listao (S)								
Engin	Senne industrielle (S), palangre industrielle (LL), ou autres engins (canne, petites sennes, filets maillants et petites lignes)								
Conf	Prises confidentielles (incluses dans NCA)								
1	Palangriers glacières dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné								
2	Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné								

ii – Thons tempérés (ALB, SBF)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Commentaires
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
P S	Australie	4,4	S						CE confidentielles
	Communauté européenne	1,3	A						Effort des navires auxiliaires/nbre de DCP posés non disponible
	Seychelles	0,1	A						Effort des navires auxiliaires/nbre de DCP posés non disponible
	France TOM	0,0	A						Nbre de DCP posés par trimestre non disponible
L L	Chine	0,2	A						
	Taiwan, Chine	15,3	A						Données de CE ne couvrent pas toute l'année 2008
	Japon	7,1	AS						
	Indonésie	3,4	AS						Statistiques non disponibles pour les palangriers basés hors d'Indonésie
	Inde	2,1	A						
	Communauté européenne	0,8	A						Données de CE non disponibles pour tous les navires (CE-Espagne)
	Seychelles	0,8	A						
	Corée, rép.	0,8	A						
	Belize	0,3	A						
	Malaisie	0,3	A						Statistiques non disponibles pour les palangriers basés hors de Malaisie
	Philippines	0,1	A						
	Tanzanie	0,1	A						
	Thaïlande	0,1	AS						
	Afrique du sud	0,0	A						
Madagascar	0,0	A							
Maurice	0,0	A						SF pas disponibles par carrés de 5°	
NCA-surgélateurs1	0,5	A							
NCA-frais2	1,7	A							
O T H	Inde	1,1	A						
	Communauté européenne	0,0	A						
	Afrique du sud	0,0	A						
	Sri Lanka	0,0	A						CE/SF pas disponibles par carrés de 5°

Sps Thon rouge du sud (S) et germon (A)
Engin Senne industrielle (S), palangre industrielle (LL), ou autres engins (canne, petites sennes, filets maillants et petites lignes)
1 Palangriers glaciers dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné

iii – Poissons porte-épée (SWO, MARL, SFA, SSP)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Commentaires
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
L L	Chine	0,6	S						
	Taiwan, Chine	9,1	SM						Données de CE ne couvrent pas toute l'année 2008
	Communauté européenne	6,6	S						CE/SF pas disponibles pour tous les navires européens
	Indonésie	3,5	S						Statistiques non disponibles pour les palangriers basés hors d'Indonésie
	Japon	3,2	S						
	Inde	2,0	S						
	Seychelles	0,9	S						
	Guinée	0,8	S						
	Oman	0,5	MF						
	Tanzanie	0,5	S						
	Malaisie	0,4	SM						Statistiques non disponibles pour les palangriers basés hors de Malaisie
	Philippines	0,3	S						
	Maurice	0,3	S						SF pas disponibles par carrés de 5°
	Corée, rép.	0,3	M						
	Afrique du sud	0,3	S						
	Kenya	0,2	S						
	Australie	Conf	S						Données confidentielles
	Sénégal	0,1	S						
	Belize	0,1	S						
	Thaïlande	0,1	S						
Madagascar	0,0	S							
NCA-surgélateurs1	0,5	S							
NCA-frais2	2,3	SM							
O t h e r F l o t t e s	Inde	6,1	FM						
	Iran, rép. isl.	5,6	F						
	Sri Lanka	5,3	FM						
	Pakistan	3,4	M						
	Indonésie	1,7	FM						
	Tanzanie	0,9	M						
	Yémen	0,6	F						
	Oman	0,5	F						
	Comores	0,5	F						
	Maurice	0,3	M						
	Kenya	0,2	F						
	Emirats arabes unis	0,1	M						
	Communauté européenne	0,0	M						
	France TOM	0,0	M						
RU-territoires	0,0	F							
Seychelles	0,0	F							

Sps Espadon (S), makaires bleu, noir et rayé (M), voilier indo-pacifique (F) et makaire à rostre court (P)
Engin Senne industrielle (S), palangre industrielle (LL), ou autres engins (canne, petites sennes, filets maillants et petites lignes)
Conf Prises confidentielles (incluses dans NCA)
1 Palangriers glaciers dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné

iv – Thons néritiques (FRZ, LOT, KAW, COM, GUT)

Engin	Flotte	Disponibilité des statistiques					TI	SO	Commentaires
		Prises	Sps	NC	CE	SF			
P S	Iran, rép. isl.	2,7	L						L'Iran a déclaré l'effort annuel total pour 2008
	Thaïlande	0,2							CE pas complètement par espèces; Concerne surtout les rejets
	Seychelles	0,2	F						CE/SF incomplètes; Concerne surtout les rejets
	Communauté européenne	0,1	F						CE/SF incomplètes; Concerne surtout les rejets
	Inde								Prises combinées avec celles d'autres flottes
	Indonésie								Prises combinées avec celles d'autres flottes
L L	Communauté européenne	0,0	W						Concerne surtout les rejets
	Chine	0,0							Concerne surtout les rejets
	Taiwan, Chine	0,0	W						Concerne surtout les rejets
	Madagascar	0,0	W						Concerne surtout les rejets
	Inde	0,0	W						Concerne surtout les rejets
	Tanzanie	0,0	W						Concerne surtout les rejets
	Afrique du sud	0,0	W						Concerne surtout les rejets
	NCA-frais2	0,0	W						Concerne surtout les rejets
A u t r e s f i l o t t e s	Indonésie	117,6	KL						
	Inde	105,0	CK						
	Iran, rép. isl.	73,4	KL						
	Thaïlande	18,8	KL						
	Malaisie	18,6	KL						
	Pakistan	14,5	CL						
	Oman	12,8	LC						
	Madagascar	12,0	C						
	Yémen	11,2	LK						
	Arabie saoudite	9,0	CK						
	Émirats arabes unis	7,7	CK						
	Sri Lanka	7,4	CK						CE/SF pas disponibles par carrés de 5°
	Maldives	6,2	K						CE pas disponibles par carrés de 5°
	Qatar	1,8	C						
	Kenya	1,2	CK						
	Égypte	1,0	KC						NC pas par espèces ou engins
	Tanzanie	1,0	C						
	Comores	0,8	C						
	Érythrée	0,4	C						
	Australie	0,3	C						CE confidentielles
	Bahreïn	0,2	C						
	Seychelles	0,1	K						
	Koweït	0,1	C						
	Bengladesh	0,1							
	Djibouti	0,1							
	Jordanie	0,1							
	Communauté européenne	0,0	K						
Soudan	0,0	W							
Afrique du sud	0,0	C						CE pas par espèces	
RU-territoires	0,0	W							

Sps thon mignon (L), auxide et/ou bonitou (F), thonine (K), thazard rayé (C), thazard barré indo-pacifique (G)
Engin Senne industrielle (S), palangre industrielle (LL), ou autres engins (canne, petites sennes, filets maillants et petites lignes)
1 Palangriers glacières dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné

v – Requins, oiseaux marins et tortues marines

Engin	Flotte	Species				Sea Birds	Sea Turtles	Commentaires
		NC	CE	SF				
P S	Communauté européenne					n/a		NC supposées faibles
	Seychelles					n/a		NC supposées faibles
	Thaïlande					n/a		NC supposées faibles
	Iran, rép. isl.					n/a		NC supposées faibles
	Australie	n/a				n/a	n/a	
	France TOM					n/a		
	Japon					n/a		
	Malaisie					n/a		NC concernant les prises conservées; pas par espèces
	Inde					n/a		NC supposées faibles
	Indonésie					n/a		NC supposées faibles
L L	Chine							NC/CE concernant les prises conservées; pas par espèces
	Taiwan, Chine							NC/CE concernant les prises conservées; pas par espèces
	Japon							
	Indonésie							NC concernant les prises conservées; pas par espèces
	Communauté européenne							CE pas disponibles pour toutes les flottes (CE Espagne)
	Seychelles							NC/CE concernant les prises conservées; pas par espèces
	Corée, rép.							NC/CE concernant les prises conservées; pas par espèces
	Oman							
	Philippines							
	Malaisie							NC/CE concernant les prises conservées; pas par espèces
	Belize							NC/CE concernant les prises conservées; pas par espèces
	Maurice							NC/CE concernant les prises conservées; pas par espèces
	Guinée							
	Thaïlande							
	Afrique du sud							
	Australie							
	Kenya							
	Sénégal							
	Inde							
	Madagascar							
NCA-surgélateurs1								
NCA-frais2								
A r t i s a n a l e s	Iran, rép. isl.					n/a		NC supposées élevées
	Maldives					n/a		NC supposées faibles
	Indonésie					n/a		NC supposées élevées
	Inde					n/a		NC supposées élevées
	Sri Lanka					?		NC/CE pas par espèces
	Oman					n/a		NC pas par espèces
	Yémen					n/a		NC supposées élevées
	Pakistan					n/a		NC supposées élevées
	Malaisie					n/a		NC/CE pas par espèces
	Thaïlande					n/a		NC supposées faibles
	Madagascar					n/a		NC inconnues
	Comores					n/a		NC inconnues
	Émirats arabes unis					n/a		NC supposées faibles
	Arabie saoudite					n/a		NC inconnues
	Qatar					n/a		NC supposées faibles
	Tanzanie					n/a		NC supposées faibles
	Kenya					n/a		NC supposées faibles
	Égypte					n/a		NC supposées faibles
	France TOM					n/a		NC inconnues
	Seychelles					n/a		NC/CE pas par espèces
	Communauté européenne					n/a		NC supposées faibles
	Maurice					n/a		NC supposées faibles
	Australie							
	Koweït					n/a		NC supposées faibles
	Érythrée					n/a		NC supposées faibles
	Jordanie					n/a		NC supposées faibles
	Bengladesh					n/a		NC supposées faibles
	Bahrain					n/a		NC supposées faibles
	Djibouti					n/a		NC supposées faibles
	Soudan					n/a		NC supposées faibles
RU-territoires					n/a		NC/CE pas par espèces	
Afrique du sud					n/a			
Timor oriental					n/a		NC supposées faibles	

Prises d'oiseaux de mer peu probables (n/a) ou possibles (?)
 1 Palangniers glaciers dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné
 2 Palangniers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné

vi – Statistiques sur les navires de pêche en activité

Engin	Senne industrielle (PS), palangre industrielle (LL) et engins artisanaux (ART)	Disponibilité		Entièrement disponibles
Prises	Captures récentes en milliers de tonnes			Partiellement disponibles
Navires	Nombre de navires actifs en 2006 (vide si inconnu)	SO	  	Statistiques entièrement disponibles auprès du pays de pavillon
FC	Navires de pêche			Statistiques partiellement disponibles auprès du pays de pavillon
AV	Liste des navires en activité			Statistiques disponibles auprès d'autres sources que le pays de pavillon

Engin	Flotte	Availability				SO	Commentaires
		Prises	Craft	FC	AV		
P S	Communauté européenne	206,2	35				
	Seychelles	56,4	12				
	France TOM	10,1	2				
	Thaïlande	9,6	4				
	Japon	5,4	5				
	Australie	5,3	10				
	Iran, rép. isl.	4,9	8				
	Malaisie	0,3	1				
	Inde		5				
	Indonésic		3				
	Navires auxiliaires-NCA		11				Navires autorisés (activité supposée); prises agrégées avec d'autres Navires autorisés (activité supposée); prises agrégées avec d'autres Nom et caractéristiques des navires auxiliaires incomplets
L L	Chine	6,6	69				
	Taiwan, Chine	65,4	783				
	Japon	35,7	207				
	Indonésie	25,6	907				Navires autorisés (activité supposée)
	Inde	12,6	133				Navires autorisés (activité supposée)
	Communauté européenne	8,5	76				
	Seychelles	6,8	34				
	Oman	5,8	36				
	Malaisie	3,3	69				Prises disponibles seulement pour 28 navires
	Philippines	3,2	17				
	Corée, rép.	2,8	24				
	Guinée	0,9	3				Navires autorisés (activité supposée)
	Belize	0,6	9				
	Afrique du sud	0,6	20				Navires autorisés (activité supposée)
	Tanzanie	0,5	3				
	Maurice	0,4	8				
	Thaïlande	0,3	6				Prises seulement disponibles pour 2 navires
	Kenya	0,2	2				
	Australie	0,2	5				
	Madagascar	0,1	2				
	Sénégal	0,1	3				Navires autorisés (activité supposée)
	Sri Lanka	0,0	2				Communication personnelle
	NCA-frais2	16,5	23				Nbre de navires incertain (rapports par des tierces parties)
NCA-surgelateurs1	2,9	14				Nbre de navires incertain (rapports par des tierces parties)	
A u t r e s h a u t u r i è r e s g r e s c â t i è r e s	Indonésie	171,6					Prises combinées avec celles des senneurs industriels (3navires)
	Iran, rép. isl.	138,8	6 759				Prises pour les navires hauturiers et côtiers (752 navires hauturiers)
	Inde	138,2					Prises avec celles des senneurs industriels (5 navires)
	Sri Lanka	124,9	41 733				Prises pour les navires hauturiers et côtiers (2809 navires hauturiers)
	Maldives	116,2	965				Inclut les grands canneurs; prises combinées
	Oman	32,5	14 794				
	Yémen	27,7					
	Pakistan	27,1					Prises pour les navires hauturiers et côtiers (2308 navires hauturiers)
	Thaïlande	18,8	870				
	Malaisie	18,6					
	Madagascar	12,0					
	Comores	10,7					
	Arabie séoudite	9,0					
	Emirats arabes unis	7,9					
	Tanzanie	2,0					
	Qatar	1,8					
	Kenya	1,5					
	Egypte	1,0					
	France TOM	0,8					
	Erythrée	0,4					
	Maurice	0,4					
	Australie	0,3	56				N'inclut pas les navires opérant entre 140E et 150E
	Communauté européenne	0,2					
	Bahrein	0,2	63				
	Seychelles	0,1					
	Koweït	0,1					
	Jordanie	0,1					
	Bengladesh	0,1					
	Djibouti	0,1					
	Soudan	0,0					
Afrique du sud	0,0	15					
RU-territoires	0,0	47					
Timor oriental	0,0						

1 Palangriers glacières dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné
2 Palangriers de thon frais dont les prises ne sont pas déclarées par l'état de pavillon concerné

Annexe V

Compilation des recommandations sur les statistiques faites par les groupes de travail en 2008 et 2009

1. Groupe de travail sur les poissons porte-épées (GTPP), IOTC-2009-WPB-R[F]

WPB1 Le Sri Lanka devrait augmenter la couverture de son échantillonnage pour atteindre les niveaux de 2005-06 afin d'améliorer la collecte et la déclaration des données sur les espèces et les engins.

WPB2 L'Iran, l'Inde et le Pakistan devraient fournir des données de prises et effort et de taille pour ses pêcheries artisanales, notamment au filet maillant et à la ligne à main, y compris les prises de poissons porte-épée désagrégées par espèce.

WPB3 Les membres devraient accroître la couverture des échantillonnages afin d'obtenir des niveaux de précision acceptables (CV devant être initialement fixé à moins de 20%) pour les statistiques de prises et effort. Le Secrétariat devrait demander aux pays d'inclure les niveaux de précision dans leurs rapports de prises et effort pour les espèces à rostre.

WPB4 Le GTPP devrait demander au GTDS d'établir, lors de sa prochaine session, les niveaux de précision appropriés aux les pêcheries artisanales.

WPB5 Le Secrétariat devrait coordonner la collecte des données de prises et effort et de taille réalisée par les principaux organismes de pêche sportive de l'océan Indien ainsi que l'analyse des informations récupérées (PUE et données de taille).

WPB6 Les membres ayant des pêcheries industrielles d'espadon, de marlins et de voilier devraient utiliser les fiches de pêche standards de la CTOI pour recueillir les données de prises et effort par espèce. Cela devrait inclure la fourniture d'outils pour aider les pêcheurs et les collecteurs de données à identifier correctement les espèces à rostre. Le Secrétariat devrait inciter les pays ne recueillant pas les données selon les fiches de pêche standards de la CTOI à mettre en place ces fiches de pêche dès que possible.

WPB7 L'Inde devrait déclarer les données de prises et effort et de taille sur les espèces à rostre pour sa pêcherie palangrière commerciale. Le GTPP devra faire part de cette question au CS de la CTOI.

WPB8 La République de Corée devrait revoir ses séries de données de prises et effort dès que possible ; le GTPP devra faire part de cette question au CS de la CTOI.

WPB9 Le Secrétariat de la CTOI devrait suivre de près les programmes sur les fiches de pêche mis en place par l'Indonésie et Taïwan, Chine afin de recueillir les données de prises et effort de leurs flottilles palangrières de thon frais.

WPB10 Taïwan, Chine devrait collecter et fournir les données de tailles de ses palangriers de thon frais.

WPB11 La CE-Espagne devrait fournir, par strate spatio-temporelle, les données de capture et de taille des marlins et voiliers de ses palangriers. Le GTPP devra faire part de cette question au CS de la CTOI.

WPB12 La CE-Portugal, CE-RU, le Kenya, la Guinée, le Sénégal et la Tanzanie devraient collecter et déclarer leurs données de taille sur les espèces à rostre pour leurs flottilles palangrières.

WPB13 Le Secrétariat devrait demander à la CE-Portugal de fournir davantage d'informations sur les activités des palangriers opérant chaque année.

WPB14 Le Japon devrait accroître la couverture des échantillonnages de tailles (afin de couvrir au minimum 10% de la capture (en nombre) par trimestre et par zone de latitude 100 – longitude 200) pour sa flottille palangrière. Le GTPP devra faire part de cette question au CS de la CTOI.

WPB15 Les membres pour lesquels la couverture des fiches de pêche est convenable devraient produire des niveaux de précision acceptables (CV devant être initialement fixé à moins de 20%) pour les statistiques de prises et effort des espèces à rostre. Le Secrétariat devrait demander à ces pays d'inclure les niveaux de précision dans leurs rapports de prises et effort pour les espèces à rostre.

WPB16 Les membres ayant des programmes d'observateurs devraient analyser les données recueillies pour estimer la proportion des rejets d'espèces à rostre, ainsi que la précision de ces estimations. Le Secrétariat devrait demander à ces pays de fournir des estimations des niveaux de rejet d'espèces à rostre, ainsi que le niveau de précision de ces estimations.

WPB17 Le GTPP devrait demander au GTDS d'établir, lors de sa prochaine session, les niveaux de précision appropriés aux prises de poissons porte-épée, par espèce, pêcherie et strate spatio-temporelle et aux données de taille des poissons porte-épée, par espèce, pêcherie et strate spatio-temporelle.

WPB18 Relations de conversion : le Secrétariat devrait demander aux membres ayant d'importantes pêcheries de poissons porte-épée de recueillir et fournir les données de base permettant d'établir les relations longueur-âge et les mesures non-standard-mesures standards (eg. longueur-poids, poids transformé-poids vif, mesures de longueur non-standard-longueur à la fourche) pour les espèces à rostre, par sexe et zone.

WPB19 Le Secrétariat devrait demander aux membres ayant d'importantes pêcheries de poissons porte-épée de recueillir et fournir les données sur le sex-ratio par taille et zone.

WPB20 Le Japon et Taïwan, Chine devraient analyser les échantillons de taille recueillis par leurs pêcheries palangrières pour l'espadon et les marlins afin de vérifier si les fréquences de taille dérivées de ces échantillons sont représentatives de leurs pêcheries.

2. Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA), IOTC-2009-WPEB-R[F]

WPEB1 Données historique de captures et d'effort pour les palangriers de thon frais ou glaciers (Taïwan, Chine, Indonésie, Japon, Chine, Seychelles, Malaisie, Corée du Sud et Inde).

WPEB2 Données historique de captures et d'effort pour les palangriers ciblant les espadons (Espagne, Seychelles).

WPEB3 Données historique de captures et d'effort pour les pêcheries artisanales avec des prises importantes de requins pélagiques (Sri Lanka, Pakistan et Iran, Oman et Yémen).

WPEB4 Estimations des niveaux des prises historiques par espèces et par années pour les palangriers de thon frais ou glaciers (Taïwan, Chine, Indonésie, Japon, Corée du Sud).

WPEB5 Estimations des niveaux des prises historiques par espèces et par années pour les senneurs (Communauté Européenne et Seychelles).

WPEB6 S'assurer que les fiches de pêche permettent de produire des niveaux acceptables de précision (CV initialement de moins de 20%) pour les statistiques de prises et effort pour les principales espèces de requins (toutes les flottes industrielles).

WPEB7 Mener des études sur l'identification des espèces de requins par leurs ailerons et les morceaux de corps découpés (toutes les flottes).

WPEB8 Mettre en place la couverture par des observateurs nécessaire à la production de niveaux acceptables de précision dans les estimations des rejets (toutes les flottes industrielles).

WPEB9 Estimation des niveaux de rejets de requins, au moins par grand groupe d'espèces ou si possible par espèces. (flottes utilisant les requins pour leurs ailerons).

WPEB10 Estimations des données historiques sur les niveaux de rejets de requins par espèce et par année (toutes les flottes industrielles).

WPEB11 Collecte et publication des informations sur les fréquences de tailles des principales espèces de requins prises par leurs pêcheries, en incluant toutes les données historiques disponibles (toutes les flottes industrielles, en particulier les flottes de palangriers et les flottes industrielles suivies par des observateurs).

WPEB12 Collecte par les observateurs des données de fréquences de tailles sur les principales espèces de requins, y compris dans les rejets (toutes les flottes industrielles).

WPEB13 Collecte de données qui pourraient être utilisées pour extrapoler les clés taille-poids, les ratios poids ailerons – poids du corps, les clés de mesures non standard – longueur à la fourche et les clés poids carcasse – poids vif (toutes les flottes).

WPEB14 Identification des requins par leurs ailerons, validée par les techniques ADN (toutes les flottes).

WPEB15 Utilisation des ailerons de requins pour obtenir des estimations de prises en poids par espèces/groupes d'espèces et par pêcherie (toutes les flottes).

WPEB16 Utilisation des ailerons de requins pour obtenir des fréquences de taille par espèce (toutes les flottes).

WPEB17 Fourniture des données historiques sur les prises accidentelles des oiseaux de mer, par espèce et par zone de pêche, en indiquant quelle(s) mesure(s) est (sont) prise(s) dans chaque cas (Pêcheries industrielles à la palangre opérant au sud de 25°S : Taïwan, Chine, Japon, Indonésie et Corée du Sud).

WPEB18 Estimation totale des prises accessoires des oiseaux de mer par leurs pêcheries, par espèce et par année, en incluant la précision des estimations (Pêcheries industrielles à la palangre opérant au sud de 25°S : Taïwan, Chine, Japon, Indonésie et Corée du Sud).

WPEB19 Recherches sur l'effet des mesures de réduction des prises accessoires des oiseaux de mer (Pêcheries industrielles à la palangre opérant au sud de 25°S : Taïwan, Chine, Japon, Indonésie et Corée du Sud).

WPEB20 Collecte des données sur les prises accidentelles de tortues de mer, par espèce et par année, en incluant la condition de la tortue à sa remise à l'eau (pays ayant des pêcheries industrielles à la palangre : Taïwan, Chine, Indonésie et Japon).

WPEB21 Collecte des données sur les prises accidentelles de tortues de mer, par espèce et par année, en incluant la condition de la tortue à sa remise à l'eau (filet maillant / filet maillant et palangre : pêcheries de filet maillant opérant dans le golfe Arabique (Pakistan, Sri Lanka et Iran) et les pêcheries de filet maillant et palangre du Sri Lanka, du Yémen et d'Oman).

WPEB22 Collecte des données sur les prises accidentelles de tortues de mer, par espèce et par année, en incluant la condition de la tortue à sa remise à l'eau (pêcheries industrielles à la senne tournante : Espagne, France, Seychelles, Iran Japon et Thaïlande).

WPEB23 Recherches sur les interactions entre les dispositifs de concentration de poisson (DCP) et les tortues de mer, en incluant les taux de mortalité par année, zone et type de DCP utilisé (pêcheries industrielles à la senne tournante : Communauté Européenne et Seychelles).

WPEB24 Recherches sur les mesures de réductions des prises accessoires pour les pêcheries de palangre, c'est-à-dire, l'étude des techniques de pose et des types d'hameçon (pays ayant des pêcheries industrielles à la palangre : Taiwan, Chine, Indonésie et Japon).

WPEB25 Recherches sur les mesures de réduction des prises accessoires de tortues de mer pour les pêcheries au filet maillant (pays ayant des pêcheries au filet maillant : Iran, Pakistan et Sri Lanka).

3. Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT), IOTC-2009-WPTT-R[F]

WPTT1 Mise en place par le Yémen, les Comores et Madagascar de programmes de collecte et de déclaration des données halieutiques.

WPTT2 Accroissement par le Sri Lanka de la couverture des échantillonnages aux niveaux de 2005-2006 afin d'améliorer les estimations des captures de ses pêcheries, en particulier la décomposition par espèces et par engins.

WPTT3 Soumission par l'Indonésie, l'Iran, les Maldives, l'Iran, le Pakistan et le Sri Lanka des données de prises et effort de leurs pêcheries artisanales, notamment de filet maillant, de canneurs et de ligne à main, selon les standards de la CTOI.

WPTT4 Modification par les Maldives de leur système de collecte des données, afin de permettre l'estimation des captures de patudo, en particulier pour ses pêcheries de canneurs et de lignes à main.

WPTT5 Collaboration entre les agences de collecte des données des pêches en Inde et au Sri Lanka, dans le but de produire à le meilleur jeu possible de statistiques de captures pour leurs pêcheries, et révision de leurs séries de données historiques sur la base des résultats de cette analyse.

WPTT6 Accroissement par les pays de la couverture des échantillonnages afin d'obtenir des niveaux de précision acceptables (CV sera initialement fixé à moins de 20%) pour leurs statistiques de prises et effort et transmission régulière de ces informations au Secrétariat.

WPTT7 Utilisation par les pays possédant des pêcheries industrielles de thons tropicaux, des fiches de pêche standard de la CTOI pour la collecte des données de prises et effort par espèces, en particulier : les palangriers d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et d'Oman, y compris les navires basés hors de leur État de pavillon ; les palangriers de thon frais de Taïwan, Chine ; les senneurs industriels d'Iran.

WPTT8 Les fiches de pêche mentionnées ci-dessus devraient inclure des outils pour aider les pêcheurs et les collecteurs de données à identifier correctement les thons tropicaux, en particulier les juvéniles.

WPTT9 Les pays s'assureront que la couverture des fiches de pêche est adaptée à l'obtention de niveaux de précision acceptables (CV sera initialement fixé à moins de 20%) de leurs statistiques de prises et effort et transmettront régulièrement ces informations au Secrétariat.

WPTT10 Les pays ayant des programmes d'observateurs analyseront les données collectées pour estimer les rejets des espèces de thons tropicaux et la précision de ces estimations et transmettront régulièrement ces informations au Secrétariat.

WPTT11 Collecte et soumission par les Comores, l'Inde, l'Indonésie et le Yémen des données de tailles pour les thons tropicaux capturés par leurs pêcheries artisanales, en particulier de filet maillant, de ligne à main et de traîne.

WPTT12 Fourniture par les Maldives de leurs données de fréquences de tailles par atolls et par engins.

WPTT13 Collecte et fourniture par la Thaïlande et l'Iran des données de tailles de leurs senneurs industriels.

WPTT14 Collecte et fourniture par Taïwan, Chine des données de tailles de leurs palangriers de thon frais.

WPTT15 Collecte et fourniture par l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Oman des données de tailles de leurs palangriers, y compris ceux basés dans d'autres pays.

WPTT16 Relations de conversion : Fourniture et collecte, de préférence par le biais de programmes d'observateurs, par les pays capturant des quantités significatives de thons tropicaux des données de base permettant d'établir pour ces espèces les relations longueur-poids, longueurs non standard-longueur à la fourche, poids éviscéré-poids vif.

4. Groupe de travail sur les thons tempérés (GTTTm), IOTC-2008-WPTE-R[F]

WPTE1 L'Inde déclare les prises pour sa flotte commerciale de palangriers.

WPTE2 L'Indonésie augmente la couverture des échantillonnages sur les prises accessoires déchargées par les palangriers de thon frais et glaciers opérant sous son pavillon.

WPTE3 L'Indonésie et la Malaisie collectent les informations de prises et effort pour leurs flottes de palangriers de thon frais et/ou glaciers, en incluant ceux qui ne sont pas basés en Indonésie.

WPTE4 Taïwan, Chine collecte et fournit les données de prises et effort pour leurs flottes de palangriers de thon frais

WPTE5 Les pays ayant des flottes industrielles s'assurent que la couverture des fiches de pêche est suffisante pour produire un degré acceptable de précision dans les statistiques de prises et effort.

WPTE6 Les pays ayant des flottes industrielles établissent ou augmentent la couverture des Systèmes de surveillance des navires existants afin d'être en mesure de valider les données collectées au travers des fiches de pêche.

WPTE7 Les pays ayant des flottes industrielles fournissent des informations sur les activités des navires présumés appartenir à des flottes non déclarantes.

WPTE8 La Thaïlande et l'Iran collectent et fournissent des données de taille pour leurs flottes de senneurs industriels

WPTE9 Taïwan, Chine, collecte et fournit les données de taille de ses palangriers de thon frais.

WPTE10 L'Indonésie et la Malaisie collectent et fournissent des données de taille pour leurs palangriers basés dans d'autres pays

WPTE11 La Chine, les Philippines, les Seychelles et la Corée du Sud fournissent des données de tailles provenant de leurs flottes de palangriers.

WPTE12 Le Japon augmente la taille de sa couverture d'échantillonnage pour sa flotte de palangriers.

WPTE13 Les pays capturant un nombre significatif de thons tempérés revoient leur régime d'échantillonnage afin de s'assurer que les données collectées sont représentatives de leurs pêcheries.

WPTE14 Relation de conversion : les pays capturant un nombre significatif de germes fournissent les données de base permettant d'établir des clefs longueur-poids, des clefs longueurs non standard-longueur à la fourche, des clefs poids éviscéré-poids vif et des clefs taille-âge pour ces espèces.

WPTE15 Les pays collectent des informations sur les captures de germes dans leurs pêcheries, de préférence via un programme d'observateurs, et fournissent ces informations (y compris les données brutes) au Secrétariat.

WPTE16 Les pays conduisent des études sur la croissance des germes dans l'océan Indien.

5. Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN), IOTC-2009-WPDCS-06 (état des bases de données concernant les thons néritiques)

WPNE1 Le Yémen et Madagascar mettent en place des systèmes de collecte et de déclarations des statistiques des pêches.

WPNe2 Le Mozambique et Myanmar fournissent des séries complètes de prises et effort pour les pêcheries qui capturent des espèces de thons néritiques.

WPNe3 Le Sri Lanka, l'Indonésie, l'Inde, Oman, la Thaïlande et la Malaisie renforce leurs systèmes de collecte des données afin d'améliorer les déclarations par espèces et par engin.

WPNe4 L'Inde, l'Indonésie, l'Iran et le Pakistan fournissent les données de prises et effort pour leurs pêcheries artisanales.

WPNe5 Les pays, en particulier l'Inde et l'Indonésie, accroissent la couverture des échantillonnages pour atteindre des niveaux acceptables de précision (CV sera initialement fixé à moins de 20%) de leurs statistiques de prises et effort et déclarent régulièrement ces informations au Secrétariat.

WPNe6 Les pays ayant, en particulier les Seychelles, l'Iran, le Japon et la Thaïlande accroisse la couverture des échantillonnages, notamment par le biais des observateurs de tous d'autres moyens, pour atteindre des niveaux acceptables de précision (CV sera initialement fixé à moins de 20%) de leurs statistiques de prises et effort, y compris les estimations des quantités de thons néritiques rejetées.

WPNe7 Le Pakistan, l'Iran et le Sri Lanka fournissent les données de prises et effort de leurs pêcheries océaniques des filets maillants.

WPNe8 L'Inde fournit les données de tailles disponibles pour les thons néritiques.

WPNe9 Le Pakistan, l'Indonésie, la Thaïlande, la Malaisie, Oman et le Yémen collecte et déclare les données de tailles des thons néritiques capturés par leurs pêcheries artisanales, en particulier celle de senne côtière, de filets maillants, de lignes à main et de traîne.

WPNe10 Les Maldives et le Sri Lanka fournissent leurs données de fréquences de tailles par engin.

WPNe11 Les pays ayant des senneurs industriels, notamment la Communauté européenne, les Seychelles, l'Iran, le Japon et la Thaïlande, collectent, par le biais d'observateurs ou de toute autre manière, et déclare au Secrétariat les données de tailles des thons néritiques capturés par leurs pêcheries, y compris l'état et des thons néritiques rejeté et la précision de ces estimations.

WPNe12 Les pays qui déclarent des données de tailles au secrétariat joignent régulièrement des informations sur les sources de données (par exemple données d'échantillonnage au port, programme d'observateurs, etc.), sur le type de mesures, la taille des échantillons, la couverture des échantillonnages et la précision des estimations par pêcheries et par espèces.

WPNe13 Relations de conversion : les pays capturant des quantités significatives de thons néritiques fournissent les données de base permettant d'établir les relations longueur-âge et les mesures non standards-mesures standards (eg. longueur-poids, poids transformé-poids vif, mesures de longueur non standards-longueur à la fourche) pour ces espèces.

6. Groupe de travail sur la capacité de pêche (GTCP), IOTC-2009-WPFC-R[F]

WPFC1 Le groupe de travail reconnaît que l'ICCAT s'est engagée dans diverses initiatives intéressantes pour répondre à la question de l'estimation de la capacité et que cela pourrait servir de modèle pour la CTOI, avec quelques modifications pour tenir compte des spécificités de la zone de compétence de la CTOI.

WPFC2 Le groupe de travail reconnaît que les mesures de la capacité de pêche basées sur l'effort sont bien plus utiles dans un but de gestion.

WPFC3 le groupe de travail note que des améliorations sont nécessaires sur certains points afin d'obtenir des estimation plus précise de la capacité de pêche basée sur l'effort, en particulier :

- Pakistan, Sri Lanka et Maldives : ces pays devront fournir la liste de leurs navires en activité, y compris les informations sur les navires de taille moyenne (< à 24 m) qui opèrent hors de leur ZEE.
- L'Inde devra fournir la liste complète des navires en activité battant son pavillon.
- L'Indonésie devra identifier lesquels de ses navires de taille moyenne (< à 24 m) opèrent en dehors de sa ZEE.
- L'Indonésie devra vérifier les données de tonnage des navires et fournir la longueur de tous ses navires.
- Tous les pays ayant des navires de grande ou moyenne taille devront fournir des captures ventilées par classe de taille des navires, en particulier l'Indonésie, l'Iran, l'Inde et la Malaisie.

WPFC4 Le GTCP reconnaît que, pour évaluer la pression de pêche totale exercée sur les ressources de thons, les estimations de la capacité de pêche devraient prendre en compte les navires de pêche de moins de 24 m qui opèrent exclusivement dans la ZEE des pays participants.

WPFC5 Le groupe de travail a également reconnu que l'utilisation de seulement deux classes de longueur des navires pour l'évaluation de la capacité de pêche basée sur l'effort (moins de 24 m et 24 m ou plus) pourrait être insuffisante et recommande d'évaluer l'utilisation de classes de longueur des navires plus étroites pour les estimations futures de la capacité de pêche.

WPFC6 Le GTCP reconnaît que, afin que les estimations de la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CTOI soient utilisables dans un contexte de gestion, des informations détaillées sont nécessaires sur les flottes pour lesquelles la capacité de pêche doit être estimée, en particulier les identifiant unique de chaque navire, la longueur et le tonnage brut, les niveaux d'activité et les engins utilisés pour chacun des navires de la flotte concernée, ainsi que les espèces cibles.